



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage

Secrétariat général

A g i r e n s e m b l e a v e c l e s j e u n e s

Compte rendu de la 29^{ème} session ministérielle

BEYROUTH (LIBAN), LES 14 ET 15 MARS 2003

Table des matières

Rapport général de la réunion des Ministres	8
1. <i>Cérémonie d'ouverture</i>	9
Allocution de Monsieur Djibril TANGARA	9
Allocution de Monsieur Roger DEHAYBE	10
Allocution de Monsieur Sébouh HOVNANIAN	11
2. <i>Examen des points inscrits à l'ordre du jour</i>	11
Mise en place du Bureau	11
Rapport d'activités du Secrétaire Général	12
Interventions des Ministres et Chefs de délégation	13
Admission de nouveaux membres	14
Alimentation du Fonds Commun	14
Accueil de la XXX ^{ème} session ministérielle	14
Accueil de la réunion du Bureau	14
Compte rendu de la réunion des experts, rapport des Commissaires aux comptes et rapport du Président du Comité de suivi de l'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF	15
Huis clos ministériel	15
Résolutions	16
<i>CONFEJES</i>	
1. Adoption des résolutions provisoires du bureau réuni à Ouagadougou (Burkina Faso) les 1 ^{er} et 2 mars 2002	17
2. Rapport d'activités du Secrétaire général pour l'exercice 2002	18
3. Adoption du programme d'activités pour l'année 2003	19
4. Coopération internationale	20
5. Admission de l'Angola au sein de la CONFEJES	22
6. Admission de la Bulgarie au sein de la CONFEJES	23
7. Demande d'adhésion de la République de la Guinée Équatoriale au sein de la CONFEJES	24
8. Accueil de la réunion du bureau en 2004	25
9. Accueil de la XXX ^{ème} session ministérielle en 2005	26
10. Composition du Bureau de la CONFEJES	27
11. Mode d'organisation des sessions ministérielles et réunions du Bureau	28
12. Mode de financement des sessions ministérielles et réunions du Bureau	29
13. Modalités de règlement des cotisations statutaires	30

14. Renforcement de la mise en œuvre de la programmation	31
15. Partenariat entre la CONFEJES et les Etats pour l'accueil des activités	32
16. Contribution de la CONFEJES au thème du X ^{ème} Sommet de la Francophonie	33
17. Financement des programmes par axe	34
18. Conférences thématiques programmées	35
19. Quitus des exercices 2001 et 2002	36
20. Projet de budget de fonctionnement 2003	37
21. Composition de la commission administrative et financière pour le biennium 2003-2004	38
22. Rapport des commissaires aux comptes	39
23. Adoption d'un budget de fonctionnement du Secrétariat général sur deux (2) ans	40
24. Prise et cessation de service du personnel cadre affecté au Secrétariat général de la CONFEJES	41
25. Alimentation du Fonds Commun	42
26. Rôle de la CONFEJES en matière d'insertion des jeunes et des enfants victimes des conflits armés	43
27. Adoption du calendrier du FIJ et du FIFMAS	44
28. Justification des dépenses des projets FIJ	45
29. Fonctionnement des centres internationaux de haut niveau	46
30. Code Mondial Antidopage	47
31. Mise en place du cadre juridique réglementant la création des centres de formation, la fonction d'agent sportif et les transferts internationaux des jeunes sportifs	48
32. Proposition d'un plan d'action de formation des cadres supérieurs 2003-2004	49
33. Organisation des 6 ^{ème} Jeux de la Francophonie	51
34. Accueil de la Conférence ministérielle thématique « insertion économique des jeunes : quels créneaux porteurs pour le futur ? »	52
35. Accueil de la Conférence ministérielle thématique «les cadres de la jeunesse et des sports : quelles missions ? quels profils pour l'avenir ?»	53
<i>CIJF</i>	
1. Gestion des budgets 2000 et 2001 du COJF 2001	54
2. Gestion du budget du CNJF 2005	55
3. Gestion du budget 2002 du CIJF	56
4. Adoption du rapport d'évaluation des IV ^{èmes} Jeux	57

5. Modifications des règles des Jeux	58
6. Programme des Jeux de 2009	59
7. Poursuite de l'étude sur le statut et le mandat du CIJF	60
8. Arriéré de contribution volontaire de la France au titre des III ^{èmes} Jeux	61
Projet de compte rendu XXVIII^{ème} session du CIJF	66
<i>Examen du compte-rendu de la XXVIIe session du CIJF tenue à Ouagadougou le 1^{er} mars 2002.</i>	67
<i>Compte-rendu financier du secrétariat exécutif.</i>	67
<i>Examen des rapports des commissaires aux comptes</i>	67
<i>Examen du rapport d'évaluation des IVe Jeux d'Ottawa-Hull</i>	68
<i>Rapport moral du Secrétaire exécutif du CIJF</i>	69
<i>Etat d'avancement des préparatifs des V^e Jeux Présentation du Directeur Général du CNJF</i>	69
<i>Suivi des recommandations de l'évaluation du CIJF</i>	71
<i>Programme des Jeux : choix des épreuves pour 2009 et perspectives d'avenir</i>	71
<i>Evaluation des candidatures à l'organisation des VIe Jeux de la Francophonie pour proposition à la Conférence de la CONFEJES</i>	71
<i>Etude sur la personnalité juridique et le devenir du CIJF, pour proposition à la Conférence de la CONFEJES</i>	72
Rapport général des experts	73
1. <i>Rapport introductif du Secrétaire Général</i>	74
2. <i>Rapport des activités du Secrétariat Général durant l'année 2002</i>	74
3. <i>Présentation du Site Internet de la CONFEJES</i>	76
4. <i>Préparation des V^{èmes} Jeux de la Francophonie</i>	77
5. <i>Présentation du rapport du Président du Comité de suivi de l'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF</i>	77
6. <i>Présentation et examen du projet de programmation 2003</i>	78
7. <i>Annonce d'alimentation du fonds commun</i>	78
8. <i>Présentation de projets de programmes financés au titre de l'année 2003</i>	79

<i>Tableaux des financements de la programmation 2003</i>	83
Programme I	83
Programme II Jeunesse	84
Programme II Sport	86
Programme III	89
Compte rendu de la réunion des experts du CIJF	91
1. <i>Examen du compte rendu de la réunion des experts tenue à Paris les 14 et 15 novembre 2002</i>	92
2. <i>Compte rendu financier du secrétariat exécutif</i>	92
3. <i>Examen des rapports des commissaires aux comptes</i>	92
Rapport sur la gestion 2001 du CNJF des V ^{èmes} Jeux	92
Rapport sur la gestion 2002 du CIJF	93
4. <i>Examen du rapport d'évaluation des Jeux d'Ottawa-Hull</i>	94
5. <i>Etat d'avancement des préparatifs des V^{èmes} Jeux</i>	94
Présentation du Directeur Général	94
Présentation du plan quadriennal de la préparation des V ^{èmes} Jeux	95
Étude de la proposition de projets CONFEJES pour la période 2003-2005	95
Examen du cahier des charges liant le CIJF et le CNJF	96
6. <i>Suivi des recommandations de l'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF</i>	96
7. <i>Programmes des Jeux : Choix des épreuves pour 2009 et perspectives d'avenir</i>	96
8. <i>Évaluation des candidatures à l'organisation des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie pour proposition à la conférence de la CONFEJE</i>	97
9. <i>Étude sur la personnalité juridique et le devenir du CIJF, pour proposition à la conférence de la CONFEJES :</i>	98
Rapport de la commission administrative et financière	99
<i>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	101
Suivi de la mission précédente	101
Certification des comptes	101
a) Fonctionnement	101
b) Fonds commun	101
c) Fonds des Programmes	102
d) Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)	102
e) Programme CONFEJES de formation des cadres (PFC, ex FCFC)	102
f) Fonds francophone de préparation olympique (FFPO)	103
g) Programme africain anti-drogue (PAAD)	103
h) Programme évaluation ouvert 26 juin 2002	104

Gestion générale et fonctionnement	104
Exécution financière des projets	104
<i>COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2002</i>	<i>106</i>
<i>PROJET DE BUDGET 2003</i>	<i>106</i>
<i>MODE D'ORGANISATION ET FINANCEMENT DES SESSIONS MINISTERIELLES ET REUNIONS DU BUREAU</i>	<i>106</i>
Modalités d'organisation	106
Mode de financement	107
<i>MODIFICATION DES TEXTES</i>	<i>107</i>
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	<i>107</i>
<i>RECOMMANDATIONS</i>	
1. Mode d'organisation des sessions ministérielles et réunions du Bureau	108
2. Mode de financement des sessions ministérielles et réunions de Bureau	109
3. Quitus des exercices 2001 et 2002	110
4. Projet de budget de fonctionnement 2003	111
5. Composition de la Commission administrative et financière pour le biennium 2003-2004	112
6. Rapport des commissaires aux comptes	113
7. Modalités de règlement des cotisations statutaires	114
8. Adoption d'un budget de fonctionnement du Secrétariat général sur deux 2 ans	115
9. Prise de service et fin de mandat du personnel cadre affecté au Secrétariat général de la CONFEJES	116
Motion de félicitation et de remerciement à Monsieur Othman Mzougi, Commissaire aux Comptes	117
Liste des participants à la réunion de la CAF	118

Annexes	121
<i>Discours d'ouverture de la conférence ministérielle</i>	<i>122</i>
Le Vice-président en exercice, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, Monsieur Djibril Tangara	122
Le Ministre libanais de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Sebouh Hovnanian	125
<i>Liste des participants</i>	<i>128</i>
Les Ministres et Chefs de délégation	128
Les experts	132

Rapport général de la réunion des Ministres

La 29^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage s'est tenue à Beyrouth, République du Liban, les 14 et 15 mars 2003 et a délibéré sur son ordre du jour qui prend en compte les cérémonies officielles d'ouverture et de clôture et l'examen des points inscrits.

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Elle est présidée le vendredi 14 mars 2003 par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Liban, représentant son Excellence Monsieur le Premier Ministre excusé. Le déroulement de ladite cérémonie est ponctué par trois allocutions comme suit :

ALLOCUTION DE MONSIEUR DJIBRIL TANGARA

Prenant la parole en premier, Monsieur Djibril TANGARA, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, Vice-Président du Bureau, transmet à la Conférence le message de solidarité et de paix du ministre de la Jeunesse d'Égypte, Président en Exercice qui n'a pu faire le déplacement de Beyrouth. Relevant les points d'ancrage de la Francophonie au Liban, il rappelle la bonne organisation du 9^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la tenue à Beyrouth en 2000 du 4^{ème} Bureau de la COSNFEJES et l'intérêt chaque fois renouvelé des plus hautes autorités traduisant tout l'intérêt accordé par le Liban aux assises de la CONFEJES. Il salut ce témoignage éloquent de solidarité.

Abordant le volet des jeux de la Francophonie, il remercie le Canada qui a accueilli avec succès la quatrième édition et reste confiant quant à la réussite en décembre 2005 au Niger de la 5^{ème} édition de ces Jeux qui sont, pour lui, l'expression vivante de la diversité multiculturelle.

Dans la perspective de la désignation du pays organisateur de la 6^{ème} édition en 2009, Monsieur TANGARA fait appel à l'esprit de solidarité et d'unité afin que la décision soit consensuelle.

Il relève ensuite la grande participation à cette session malgré les convulsions actuelles qui préoccupent le monde, ce qui traduit l'attachement de tous les membres à la CONFEJES, instrument de promotion de la jeunesse et de développement du sport dans l'espace Francophone, institution qui a su s'adapter aux exigences de son temps et dont les actions concrètes et les réflexions fécondes mettent en exergue l'expression de la solidarité francophone agissante.

Il félicite par ailleurs le Secrétaire Général, Monsieur Victor KOUASSI qui a su avec vigilance et conviction conduire l'organisation à ce niveau de performance.

Quant à la responsabilité de la conférence envers les jeunes, le Ministre insiste sur les orientations adoptées à Bamako et se dit persuadé que ces travaux seront encore l'occasion de tracer ensemble les sillons du développement

humain durable, aspiration profonde des jeunes dont des représentants participent actuellement à la rencontre franco-jeunes à Beyrouth.

Pour terminer, Monsieur TANGARA salut la présence de l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, représentant le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie et félicite son Excellence Abdou DIOUF pour sa brillante élection à la tête de cette organisation, et remercie tous les partenaires de la CONFEJES qui ont contribué à la mise en œuvre de la programmation.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ROGER DEHAYBE

Monsieur Roger DEHAYBE, représentant son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie délivre dans une importante allocution, un message fort sur l'urgence de la participation des jeunes à travers la formation notamment aux nouvelles technologies, la mobilité des jeunes et la démocratisation des moyens modernes de communication.

Il rappelle opportunément les engagements pris à Moncton d'associer étroitement les jeunes à nos actions et réflexions. Cette démarche permet la conduite d'actions en partenariat avec la CONFEJES, en particulier l'organisation de grandes concertations des jeunes francophones en vue de propositions communes lors des assemblées mondiales de jeunes. Le Forum mondial de la jeunesse organisé par les nations Unies en juillet 2001 à Dakar constitue à cet égard un exemple type.

Il note le rôle du site Internet du Programme de Mobilité des Jeunes (PMJ) comme instrument de mobilité virtuelle permettant à la fois l'échange, la rencontre, le débat mais aussi l'accès à l'information.

Monsieur DEHAYBE estime toutefois que la réponse donnée aux jeunes dans la démarche participative reste encore insuffisante et doit dépasser le simple cadre des forums de concertation pour trouver les modalités qui permettent réellement de les impliquer dans la prise des décisions, de véritables mécanismes permanents de délibération. Il s'agit d'imaginer une autre relation entre les jeunes et la société civile afin de ne plus s'en tenir au traitement des problèmes mais d'interroger leurs causes.

Abordant la question de la consultation des jeunes dans ses dimensions politique et philosophique, il affirme qu'il faut cesser de conjuguer au futur les jeunes qui constituent la grande majorité de la population. Les jeunes comme les femmes doivent être partie prenante de toutes les politiques de nos gouvernements et non seulement des politiques de sport ou de loisirs.

Il réaffirme enfin sa disponibilité à renforcer le partenariat avec la CONFEJES dans les secteurs de la formation des jeunes, ceci dans le cadre du soutien à la mise en œuvre significative des politiques nationales de jeunesse.

ALLOCUTION DE MONSIEUR SÉBOUH HOVNANIAN

Dans son allocution d'ouverture Monsieur Sébouh HOVNANIAN excuse son Excellence le Premier Ministre empêché et se dit heureux d'accueillir la 29^{ème} session qui enregistre un nombre important de participation malgré les affres de la situation internationale.

Il souligne les efforts de la CONFEJES dans le domaine de l'insertion socio-économique des jeunes et met l'accent sur l'originalité des Jeux de la Francophonie qui se traduit dans le mariage entre le sport et la culture, conformément à l'idéal olympique.

Il rappelle la responsabilité des dirigeants politiques de former et d'encadrer les jeunes afin d'éviter leur exclusion.

Des efforts devraient également être faits pour donner les mêmes chances à tous malgré leurs différences.

Monsieur HOVNANIAN dénonce enfin les dangers de la professionnalisation extrême du sport ainsi que de ses enjeux financiers et se félicite de l'adoption du code mondial antidopage qui constitue pour lui, une réponse énergique au phénomène du dopage.

Avant de déclarer ouverte la 29^{ème} session, il a remercié tous ceux qui ont aidé à l'organisation de la rencontre, notamment l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, le comité organisateur du sommet de Beyrouth et les jeunes bénévoles.

2. EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Après la cérémonie d'ouverture, les ministres et chefs de délégation adoptent l'ordre du jour de la session et examinent successivement les points retenus.

MISE EN PLACE DU BUREAU

Prenant en compte les consultations par zone géographique, le bureau est mis en place par consensus et se compose comme suit :

- Président : Liban
- 1^{er} Vice-Président : France
- 2^{ème} Vice-Président : Egypte
- Rapporteur : Congo
- Membres : Canada, Canada/Québec, Cap Vert, Communauté Française de Belgique, Union des Comores, Maurice, Mauritanie, Suisse, Tchad, Togo
- Doyen : Seychelles

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire Général présente son rapport d'activités 2002 qui s'articule autour des axes suivants :

- l'informatisation en 2002 de tous les services, la formation du personnel (cadres et agents) aux nouvelles technologies de l'information dans le cadre du renforcement des capacités de gestion du Secrétariat Général, et la rénovation complète du site Internet de la CONFEJES qui est désormais opérationnel ;
- la mise en application des résolutions adoptées par la Vème réunion du Bureau tenue à Ouagadougou en 2002 ;
- la synthèse des activités menées dans le cadre des trois programmes de la CONFEJES et dont le taux de réalisation global dépasse les 95% ;
- les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de ces activités et qui portent principalement sur la mise en place tardive des financements annoncés par les pays partenaires du développement, les retards dans la sélection des participants aux activités réalisées et l'absence d'un véritable partenariat entre certains pays qui accueillent des projets réalisés et le Secrétariat général ;
- la mise en oeuvre des recommandations des évaluateurs indépendants des programmes de la CONFEJES : il faut retenir ici que le Secrétariat général s'est attelé à mettre en œuvre les plus significatives notamment celles relatives au suivi et à l'évaluation des activités de terrain. La programmation 2003 prend en compte certaines de ces recommandations ;
- le compte rendu de la réunion tenue à Paris en janvier 2003 consacrée aux modes d'organisation et de financement des sessions ministérielles et des réunions du Bureau. Il en ressort des propositions visant à minimiser les coûts des sessions tout en conservant l'ambiance qui caractérise ces rencontres, le renforcement des missions du Bureau en exercice et la valorisation du rôle politique de la Conférence ministérielle ;
- la coopération internationale qui a été renforcée au cours de l'année 2002 avec d'autres organismes internationaux, instituts supérieurs de formation continue et opérateurs de la Francophonie ;
- le problème du positionnement de la CONFEJES au sein de l'institutionnel francophone.

Enfin, le Secrétaire général, pour terminer son intervention, introduit le thème spécifique : « Jeunesse, sport et développement durable », axe par lequel la CONFEJES peut contribuer à la préparation du Xe Sommet de la Francophonie prévu en 2004 et dont le thème est « le développement durable ».

INTERVENTIONS DES MINISTRES ET CHEFS DE DÉLÉGATION

A l'issue de la présentation du Secrétaire Général, de nombreux ministres et chefs de délégation prennent tour à tour la parole et adressent des félicitations et des remerciements aux autorités libanaises pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de la conférence.

Tous s'accordent à souligner la valeur ajoutée de la CONFEJES à la Francophonie, valeur qui s'exprime à travers les programmes développés pour l'insertion économique des jeunes, le développement des pratiques sportives en faveur des jeunes et des femmes ainsi que des personnes handicapées.

La France met en particulier l'accent sur le double rôle de la CONFEJES, organe d'orientation politique et opérateur des programmes de coopération. C'est ce double rôle qui fait sa force et son originalité.

Le Canada, marque sa volonté de renforcer les moyens de la CONFEJES afin de lui permettre d'accentuer ses efforts dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. A cet effet, il annonce une contribution supplémentaire de 100.000 \$ canadiens, soit 40.000.000 F CFA. Cette somme permettra d'organiser la Conférence ministérielle sur les créneaux porteurs en micro-entreprise prévue en juillet 2003.

Le Canada/Nouveau-Brunswick informe à son tour de l'organisation d'une rencontre internationale de jeunes francophones sur les technologies de l'information préparatoire à une Conférence internationale consacrée au même thème.

Madagascar envisage la création d'un institut de la jeunesse pour l'Océan Indien

Quant au Cap vert, il souhaite désormais mieux s'intégrer dans les différentes actions conduites par la CONFEJES.

Plus généralement l'ensemble des intervenants expriment leur satisfaction quant à la qualité de la mise en œuvre des programmes.

En effet, beaucoup d'entre eux mettent l'accent sur l'évolution positive de la CONFEJES dans les domaines de la programmation, de l'évaluation de ses actions et de la mise en place de programmes répondant aux conclusions essentielles de cette évaluation. Ils en félicitent le Secrétaire Général.

S'agissant du thème « jeunesse- sport et développement durable » proposé en vue d'une contribution de la CONFEJES au X^{ème} sommet de 2004, de nombreuses réflexions ont mis en exergue la richesse et l'étendue de ce thème, non moins complexe, qui met au centre du débat, la question des préoccupations communes des jeunes, du Nord comme du Sud, mais également de leur place et rôle en relation avec le concept de développement durable.

Toutes les importantes contributions écrites recueillies feront l'objet d'un document de travail préparé par le Secrétariat général.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

A ce titre la Bulgarie est admise en qualité de membre observateur.

Quant à l'Angola qui n'est pas membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F), il est admis au titre de membre **observateur spécial** après quelques échanges sur la cohérence institutionnelle de cette démarche. Son admission définitive ne sera prononcée qu'après son adhésion à l'O.I.F

ALIMENTATION DU FONDS COMMUN

Le Fonds Commun est alimenté par les Etats et Gouvernements membres comme suit :

Caméroun		5.000.000 F CFA
Canada	85.000 \$: soit	34.000.000 F CFA
Canada/Québec	5.000 \$: soit	2.000.000 F CFA
Canada/Nouveau-Brunswick	5.000 \$: soit	2.000.000 F CFA
Cap Vert		1.500.000 F CFA
Communauté Française de Belgique		16.000.000 F CFA
Congo		2.000.000 F CFA
France	106.000 € : soit	69.500.000 F CFA
Gabon		5.000.000 F CFA
Egypte	10.000 \$US : soit	6.000.000 F CFA
Mali		2.000.000 F CFA
Maroc	5.000 \$US : soit	3.000.000 F CFA
Maurice		1.500.000 F CFA
Niger		1.500.000 F CFA
République Démocratique du Congo	4.000 \$US : soit	2.400.000 F CFA
Sénégal		2.000.000 F CFA
Suisse		4.500.000 F CFA
Tchad		2.000.000 F CFA
TOTAL=		161.900.000 F CFA

ACCUEIL DE LA XXX^{ÈME} SESSION MINISTERIELLE

Haïti, candidat pour abriter la 30^{ème} session, ayant marqué plutôt son intérêt pour la rencontre thématique sur la formation des cadres, la France est retenue pour l'organisation de XXX^{ème} session ministérielle en 2005.

ACCUEIL DE LA RÉUNION DU BUREAU

La Conférence confirme la tenue de la 6^{ème} réunion du Bureau en 2004 à Brazzaville suite à l'intérêt réaffirmé de la République du Congo.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES EXPERTS,
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI
DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA
CONFEJES ET DU CIJF**

La synthèse des travaux des experts est présentée par le rapporteur de la commission. Ledit rapport est adopté ainsi que les différentes résolutions qui s'y rapportent.

Il en est de même du rapport des commissaires aux comptes et du rapport du président du comité de suivi de l'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF.

Les ministres ont également entendu, à titre d'information, le compte rendu de la réunion des ministres membres du CIJF.

HUIS CLOS MINISTÉRIEL

Réunis en huis clos ministériel, les ministres et chefs de délégation ont élu le Liban comme pays organisateur de la VI^{ème} édition des Jeux de la Francophonie en 2009.

La clôture de la 29^{ème} session ministérielle est intervenue le samedi 15 mars 2003 à 18 heures dans la salle Dubaï Hall du Metropolitan Palace Hôtel de Beyrouth.

Fait à Beyrouth le 15 mars 2003

La Conférence

Résolutions

RÉSOLUTION N° 1/CONFEJES/XXIX-2003

**Adoption des résolutions provisoires
du bureau réuni à Ouagadougou (Burkina Faso)
les 1^{er} et 2 mars 2002**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les résolutions provisoires adoptées à Ouagadougou, à l'occasion de la réunion du Bureau, les 1^{er} et 2 mars 2002,
- *considérant* les activités réalisées par le Secrétaire Général de la CONFEJES au cours de l'année 2002 conformément aux résolutions provisoires adoptées à Ouagadougou,

décide

d'entériner définitivement les résolutions provisoires adoptées par la V^{ème} réunion du Bureau tenue les 1^{er} et 2 mars 2002 à Ouagadougou.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 2/CONFEJES/XXIX-2003

**Rapport d'activités du Secrétaire général
pour l'exercice 2002**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la qualité du rapport du Secrétaire Général au titre de l'exercice 2002,
- *considérant* le dynamisme et la constance avec lesquels le Secrétaire Général conduit les programmes de la CONFEJES continuellement en adéquation avec les nouvelles orientations adoptées en 1999,
- *considérant* les nombreuses innovations apportées à la CONFEJES,

décide

- d'adopter le rapport d'activités du Secrétaire Général pour l'exercice 2002,

félicite

- le Secrétaire Général et tous ses collaborateurs pour la qualité du travail accompli et pour leur contribution au rayonnement de la CONFEJES.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 3/CONFEJES/XXIX-2003

Adoption du programme d'activités pour l'année 2003

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* que la programmation 2003 s'inscrit dans la continuité des nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées par la XXVII^{ème} session ministérielle tenue à Bamako au Mali en février 1999,
- *considérant* la poursuite de la mise en place des politiques nationales de Jeunesse, des Sports et de Formation des cadres,
- *considérant* l'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF,

décide :

- d'adopter la programmation 2003 ainsi qu'il suit :
 - Programme I :
06 projets financés à hauteur de 180.564.000 FCFA
 - Programme II :
 - Jeunesse :
15 projets financés à hauteur de 373.226.000 FCFA
 - Sports :
12 projets financés à hauteur de 543.923.000 FCFA
 - Programme III :
11 projets financés à hauteur de 265.287.000 FCFA
Soit quarante et quatre (44) projets retenus pour un financement total de : un milliard trois cent soixante trois millions francs CFA (1.363.000.000 FCFA).

La Conférence

RÉSOLUTION N° 4/CONFEJES/XXIX-2003

Coopération internationale

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

– *considérant* les liens privilégiés et l'étroite collaboration entre le Secrétaire Général et les organisations internationales suivantes :

- L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
- L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF),
- L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF),
- L'UNESCO,
- La CONFEMEN,
- Le Comité International Olympique (CIO) et la Solidarité Olympique (SO),
- L'International Paralympic Committee (IPC),
- L'Agence Mondiale Antidopage (AMA),
- Le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA),
- L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA),
- L'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA),
- Les Fédérations Sportives Internationales et les Confédérations Sportives Africaines,
- La Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien (CJSOI),
- La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CMJS/CEDEAO),

félicite

le Secrétaire Général pour son engagement à établir, renforcer et développer des relations durables avec des partenaires internationaux en faveur des jeunes, et pour la mise en œuvre des programmes d'actions sur le terrain qui valorisent la CONFEJES mais également l'ensemble des institutions francophones,

mandate

le Secrétaire Général pour qu'il poursuive son action en particulier en direction des organisations de jeunesse et qu'il renforce, sur le terrain et à travers les programmes d'actions, la visibilité et la crédibilité de la CONFEJES.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 5 / CONFEJES/XXVIII 2003

Admission de l'Angola au sein de la CONFEJES

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les textes fondamentaux de la CONFEJES,
- *prenant acte* de la demande d'adhésion adressée au Secrétariat Général de la CONFEJES par les autorités de l'Angola,
- *tenant compte* du fait que l'Angola n'est pas encore membre de l'O I F,

décide

d'admettre l'Angola au sein de la CONFEJES en qualité de membre observateur spécial,

son admission définitive ne sera prononcée qu'après son adhésion à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La Conférence

RÉSOLUTION N° 6 / CONFEJES/XXVIII 2003

Admission de la Bulgarie au sein de la CONFEJES

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les textes fondamentaux de la CONFEJES,
- *prenant acte* de la demande d'adhésion adressée au Secrétariat Général de la CONFEJES par les autorités de la Bulgarie,
- *prenant acte* que la Bulgarie est membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (O.I.F.)

décide

d'admettre la Bulgarie au sein de la CONFEJES en qualité de membre observateur.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 7/CONFEJES/XXVIII 2003

**Demande d'adhésion de la République de
la Guinée Équatoriale au sein de la CONFEJES**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les textes fondamentaux de la CONFEJES,
- *prenant acte* de la demande verbale d'adhésion adressée au Secrétariat Général de la CONFEJES par le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la Guinée Equatoriale,
- *prenant en compte* la volonté affichée de ce pays, déjà membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de participer aux activités de la CONFEJES,

invite

la Guinée Equatoriale à adresser au plus tard le 30 mai 2003 une demande officielle d'adhésion à la CONFEJES,

mandate

le Bureau pour examiner cette demande et se prononcer sur l'opportunité de l'admettre en qualité de membre observateur lors de sa 6^{ème} réunion prévue en 2004 au Congo Brazzaville.

La Conférence

RÉSOLUTION N°8/CONFÉJES/XXIX-2003

Accueil de la réunion du bureau en 2004

La Conférence des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la candidature du Congo,
- *après avoir entendu* la communication du Ministre de la Jeunesse et des Sports du Congo et après délibération,

décide

de réunir le Bureau en exercice au Congo en 2004,

invite

le Secrétaire Général à examiner avec les autorités du Congo toutes les modalités d'organisation de cette réunion.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 9/CONFEJES/XXIX-2003

Accueil de la XXXème session ministérielle en 2005

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution n° 1/CONFEJES/XXIII-93 relative aux pays d'accueil des sessions ministérielles,
- *considérant* l'intention de candidature d'Haïti,
- *après avoir entendu* la communication du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports d'Haïti marquant plutôt son intérêt pour la rencontre thématique sur la formation des cadres en 2005,
- *prenant acte* de la candidature de la France,

décide

de tenir la XXX^{ème} session ministérielle en France en 2005,

invite

le Secrétaire Général à examiner avec les autorités françaises toutes les modalités pratiques d'organisation de cette session ministérielle,

remercie

la France d'avoir accepté d'accueillir ladite session et l'invite à prendre toutes les dispositions pour sa parfaite organisation.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 10/CONFEJES/XXIX-2003

Composition du Bureau de la CONFEJES

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

– *considérant* l'article 9 des textes fondamentaux de la CONFEJES relatif à la composition du Bureau,

décide

d'adopter la composition du bureau pour la période 2003-2005 comme suit :

- Président : Liban
- Premier Vice-Président : France
- Deuxième Vice-Président : Égypte
- Rapporteur : Congo
- Doyen : Seychelles
- Membres : Canada, Canada/Québec, Cap Vert, Communauté Française de Belgique, Union des Comores, Maurice, Mauritanie, Suisse, Tchad et Togo.

La Conférence

RESOLUTION N° 11 /CONFEJES/XXIX-2003

**Mode d'organisation des sessions ministérielles
et réunions du Bureau**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après audition* du rapport des experts sur les modes d'organisation et de financement des sessions ministérielles et des réunions du Bureau,

décide :

- de procéder à la révision des textes fondamentaux de la CONFEJES notamment pour :
 - fixer les nouvelles missions dévolues au Bureau en exercice en matière d'administration et de gestion,
 - créer les conditions pour dégager les sessions ministérielles des questions d'ordre technique,
 - permettre ainsi au Bureau d'être habilité à statuer sur toutes les recommandations de la Commission des experts,
- de ne pas séparer la commission des experts de la session ministérielle en maintenant le mode d'organisation actuel des sessions ministérielles et réunions du Bureau pour préserver la synergie des travaux et le maintien de la dynamique créée,
- de procéder chaque année, à une consultation écrite ou électronique entre le Secrétaire Général de la CONFEJES et les partenaires au développement sur les orientations et le financement de la programmation avant la tenue des réunions du Bureau et des sessions ministérielles, la répartition du Fonds Commun étant proposée aux Ministres par le Secrétaire Général,
- de s'orienter résolument dans le sens de la valorisation du rôle politique de la Conférence et de préciser les conditions de préparation des questions thématiques et politiques à soumettre à l'analyse des ministres,
- de réduire de façon générale, le nombre des rapports présentés à la ministérielle à ceux du Secrétaire Général de la CONFEJES et du Secrétaire exécutif du CIJF en dehors de toute autre question pouvant être inscrite soit en séance Plénière soit en Huis clos,
- d'adopter le mode de présentation des rapports des conférences et réunions du Bureau sous forme de relevés de décisions ayant la même valeur que les résolutions actuelles.

La Conférence

RESOLUTION N 12/CONFEJES/XXIX-2003

**Mode de financement des sessions ministérielles
et réunions du Bureau**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après audition* du rapport des experts sur les modes de financement des sessions ministérielles et des réunions du Bureau,
- *prenant en compte* la volonté exprimée des pays du Nord d'assumer désormais les charges qui leur incombent lors des sessions ministérielles,

décide :

- que les pays du Nord prennent désormais en charge leur délégation à toutes les sessions ministérielles et réunions du Bureau, ainsi que leurs experts pendant les séminaires et rencontres organisés par la CONFEJES,
- de réviser les textes en vigueur pour :
 - intégrer les propositions faites par la commission d'examen des règles financières et comptables,
 - prévoir la prise en charge des délégations des pays du Sud et du Secrétariat général par l'État ou le Gouvernement hôte des réunions du Bureau (en raison de trois (3) participants par État ou Gouvernement : un Ministre et deux experts),
- de renforcer les capacités du Secrétariat général par l'accroissement des moyens financiers, humains et techniques mis à sa disposition lors des sessions ministérielles.

La Conférence

RESOLUTION N° 13/CONFEJES/XXIX-2003

Modalités de règlement des cotisations statutaires

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution N° 15 /CONFEJES/BUREAU/V-2002 adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso les 1er et 02 mars 2002,
- Après avoir pris connaissance des nombreux problèmes de trésorerie liés aux retards dans le versement des cotisations statutaires,

décide

de confirmer que la cotisation statutaire est désormais exigible au plus tard le 30 juin de l'exercice en cours au lieu du 31 mars de l'exercice suivant,

invite

le Secrétaire Général à veiller à la stricte application de cette disposition pour que les pays, non à jour de leur cotisation à cette date, ne soient plus éligibles aux programmes et ne participent plus aux projets CONFEJES de l'exercice en cours jusqu'à régularisation de leur situation.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 14/CONFEJES/XXIX-2003

**Renforcement de la mise en œuvre
de la programmation**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes relatives :
 - à la mise en place tardive des financements,
 - à la sélection tardive des participants aux activités des pays du Sud,
- *considérant* que ces difficultés entravent la bonne réalisation de la programmation,
- *constatant*, à l'exception du Canada et du Canada-Québec, que les financements annoncés parviennent au cours du dernier trimestre,
- *souhaitant* que ces difficultés soient aplanies dans les meilleurs délais,

invite

les États et Gouvernements qui font des annonces de financement à s'acquitter de leur engagement au début de la mise en œuvre des projets,

les pays du Sud qui sélectionnent et/ou désignent des participants aux activités de la CONFEJES,

- à respecter les profils des participants demandés,
- à transmettre l'identité des participants dans les délais prescrits,

décide

que les pays du Sud qui ne respecteront pas ces procédures de mise en œuvre ne pourront participer aux activités de la CONFEJES.

La Conférence

RÉSOLUTION N°15/CONFEJES/ XXIX – 2003

**Partenariat entre la CONFEJES et les Etats
pour l'accueil des activités**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les efforts réalisés par les CONFEJES depuis plusieurs années pour améliorer la mise en œuvre de sa programmation,
- *considérant* la volonté exprimée par les Ministres d'une gestion rigoureuse du financement des projets,
- *considérant* la nécessité affirmée d'une plus grande implication des Etats dans l'organisation matérielle des projets qu'ils accueillent volontairement,
- *considérant* la nécessité qui est apparue de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun,

rappelle

que la réalisation de la programmation annuelle est l'affaire non seulement du Secrétariat Général, mais de l'ensemble des États et Gouvernements membres,

invite

le Secrétaire Général à concevoir et mettre en œuvre, dès la réalisation de la programmation 2003, un document contractuel qui fixera clairement les obligations respectives de l'État ou du Gouvernement concerné et de la CONFEJES au plan de l'organisation et du financement de chaque projet.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 16/CONFEJES/XXIX-2003

**Contribution de la CONFEJES au thème
du X^{ème} Sommet de la Francophonie**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la spécificité des programmes de la CONFEJES,
- *considérant* son mandat de référent dans le domaine de la Jeunesse et des Sports,
- *considérant* la participation active de la CONFEJES au sein de l'institutionnel francophone,
- *considérant* la nécessité de marquer la présence de la CONFEJES lors du X^{ème} Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Ouagadougou (Burkina Faso),

décide

- de proposer une contribution de la CONFEJES à la préparation du thème du X^{ème} Sommet de la Francophonie à travers le sous-thème « Jeunesse, Sport et Développement durable »,

souhaite

apporter sa contribution à l'élaboration du cadre d'action décennal de l'Organisation internationale de la francophonie rythmée par des programmes quadriennaux tel que décidé par les chefs d'Etat et de Gouvernement lors du IX^{ème} Sommet de Beyrouth et participer aux travaux que nécessite cet engagement,

mandate

le Secrétaire Général pour préparer cette contribution.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 17/CONFEJES/ XXIX – 2003

Financement des programmes par axe

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les nouvelles orientations de la CONFEJES,
- *considérant* l'évaluation des programmes de la CONFEJES et des Jeux de la Francophonie,
- *considérant* la structure de la programmation 2000–2004 et des objectifs à atteindre,
- Constatant que l'approche de financement projet par projet ne favorise pas l'atteinte des objectifs de la programmation,

décide

le financement de façon progressive des programmes par axes et non plus projet par projet, tout en prenant en compte les procédures financières et les centres d'intérêt des Etats et Gouvernements contributeurs,

invite

les pays contributeurs à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre cette disposition,

remercie

les pays contributeurs pour leur collaboration.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 18/CONFEJES/XXIX-2003

Conférences thématiques programmées

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* l'intérêt manifesté par les pays pour la mise en place des politiques nationales de formation des cadres,
- *considérant* la nécessité d'approfondir des thèmes d'intérêt commun dans la perspective d'une recherche de solutions adaptées et durables,
- *considérant* que la formation des cadres de jeunesse et de sports doit prendre en compte les besoins réels et actuels des jeunes ainsi que les réalités propres à chaque pays,
- *constatant* les mutations profondes d'ordre politique, sociales et économiques observées dans les pays ces dernières années,
- *considérant* la nécessité d'intégrer les nouveaux besoins de formation dans les programmes des Ministères et des Instituts nationaux,
- *considérant* la tendance progressive des Ministères chargés de l'éducation nationale à prendre en charge la gestion de l'enseignement de l'éducation physique à l'école et la formation des enseignants d'EPS,

confirme

la tenue en 2003 de la Conférence ministérielle consacrée à l'insertion économique et professionnelle des jeunes sur le thème « Les créneaux porteurs dans le domaine de la micro-entreprise »,

décide

de retenir pour 2005 le thème « Les cadres de la Jeunesse et des Sports : Quelles missions, Quels profils pour l'avenir ? »,

mandate

le Secrétaire Général pour préparer les thèmes de ces conférences prévues en 2003 et 2005.

La Conférence

RESOLUTION N° 19/CONFÉJES/XXIX-2003

Quitus des exercices 2001 et 2002

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution n° 14/CONFÉJES-Bureau/V-2002 relative au quitus provisoire pour l'exercice 2001,
- Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'exercice 2002,

décide

- d'adopter le rapport des Commissaires aux comptes,
- de donner quitus définitif au Secrétaire Général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001,
- de donner quitus au Secrétaire Général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

La Conférence

RESOLUTION N° 20/CONFEJES/XXIX-2003

Projet de budget de fonctionnement 2003

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- après avoir pris connaissance du compte rendu financier de l'exercice 2002 et du projet de budget de fonctionnement 2003,

décide :

d'adopter le projet de budget de fonctionnement 2003 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 215.480.000 FCFA.

La Conférence

RESOLUTION N° 21/CONFEJES/ XXIX-2003

**Composition de la commission
administrative et financière
pour le biennium 2003-2004**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les dispositions du Titre II des Statuts de la CONFEJES,
- Après avoir pris connaissance des travaux des experts,

décide :

d'adopter la composition de la Commission administrative et financière (CAF) pour le biennium 2003-2004 comme suit :

1. Canada,
2. Canada/Quebec,
3. Communauté Française de Belgique,
4. France,
5. Liban,
6. Mauritanie,
7. Cameroun,
8. Madagascar,
9. Egypte.

La Conférence

RESOLUTION N° 22/CONFEJES/XXIX-2003

Rapport des commissaires aux comptes

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

– *après avoir pris connaissance* du rapport des commissaires aux comptes,

décide

d'adopter les recommandations des commissaires aux comptes notamment celles se rapportant aux procédures comptables et financières et au caractère limitatif des crédits budgétaires,

remercie

les Commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

La Conférence

RESOLUTION N° 23/CONFEJES/XXIX-2003

**Adoption d'un budget de fonctionnement
du Secrétariat général sur deux (2) ans**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après avoir adopté* le budget de l'exercice 2003,
- *dans un souci* d'augmenter l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat général,

invite

- le Secrétaire Général à proposer un budget de fonctionnement sur deux 2 ans à compter du biennium 2004-2005,
- les États et Gouvernements à prendre les dispositions qui s'imposent pour verser dans les délais les cotisations statutaires.

La Conférence

RESOLUTION N° 24/CONFEJES/XXIX-2003

**Prise et cessation de service du personnel cadre affecté au
Secrétariat général de la CONFEJES**

- . La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,
- *après avoir pris connaissance* des nombreux problèmes posés au personnel cadre dont les dates de cessation de service se situent en pleine année scolaire,
 - *prenant en compte* le fait que le personnel cadre en fin de mandat ne peut quitter le Sénégal tant que les enfants n'ont pas fini l'année scolaire en cours,
 - *considérant* que la fin de l'année scolaire est fixée au Sénégal au 31 juillet de chaque année,

décide

de fixer la date de prise de service et de cessation de fonction du personnel cadre au 30 août de l'année de fin de mandat et de nomination.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 25/CONFEJES/XXIX-2003

Alimentation du Fonds Commun

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution n° 6/CONFEJES/XIII-83, portant création du fonds commun,
- *prenant acte* des annonces de contributions faites par les pays et gouvernements ci-après :

Caméroun		5.000.000 F CFA
Canada	85.000 \$: soit	34.000.000 F CFA
Canada/Québec	5.000 \$: soit	2.000.000 F CFA
Canada/Nouveau-Brunswick	5.000 \$: soit	2.000.000 F CFA
Cap Vert		1.500.000 F CFA
Communauté Française de Belgique		16.000.000 F CFA
Congo		2.000.000 F CFA
France	106.000 € : soit	69.500.000 F CFA
Gabon		5.000.000 F CFA
Egypte	10.000 \$US : soit	6.000.000 F CFA
Mali		2.000.000 F CFA
Maroc	5.000 \$US : soit	3.000.000 F CFA
Maurice		1.500.000 F CFA
Niger		1.500.000 F CFA
République Démocratique du Congo	4.000 \$US : soit	2.400.000 F CFA
Sénégal		2.000.000 F CFA
Suisse		4.500.000 F CFA
Tchad		2.000.000 F CFA
Soit au total :		161.900.000 F CFA

remercie

ces pays et gouvernements membres pour leur contribution,

invite

les autres pays membres à participer à l'alimentation de ce fonds.

La Conférence

RÉSOLUTION N°26/ CONFEJES/XXIXE-2003

Rôle de la CONFEJES en matière d'insertion des jeunes et des enfants victimes des conflits armés

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *constatant que* plusieurs pays membres sont le théâtre de conflits armés,
- *relevant que* des jeunes et des enfants sont impliqués de gré ou de force dans ces conflits,
- *considérant* le danger de voir inévitablement et définitivement ces enfants sombrer dans la délinquance si aucun programme de réinsertion n'est engagé en leur faveur,
- *considérant* que la CONFEJES a déjà mené une réflexion consacrée aux stratégies de réinsertion des enfants et des jeunes victimes des conflits armés,
- *tenant compte* des recommandations et des conclusions de ladite réunion de réflexion,

se félicite

de l'initiative prise par le Secrétaire Général,

confirme

le rôle de la CONFEJES en matière de réinsertion des jeunes et des enfants victimes des conflits armés,

invite le Secrétaire Général à

- poursuivre les actions en appui aux États et Gouvernements membres confrontés à la problématique des jeunes et enfants victimes des conflits armés,
- constituer une banque de données des ONG nationales et internationales oeuvrant en faveur des victimes des conflits armés, ainsi que les ressources humaines qualifiées et spécialisées au Nord et au Sud, susceptibles d'apporter une expertise dans le domaine.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 27/ CONFEJES/XXIX-2003

Adoption du calendrier du FIJ et du FIFMAS

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* l'engouement suscité par le FIJ et le FIFMAS au sein des pays membres de la CONFEJES,
- *soulignant que* ces deux fonds répondent aux objectifs d'insertion économique des jeunes, préoccupation majeure des pays membres,
- *prenant en compte* les propositions du comité technique de sélection, entérinées par le comité d'orientation, relatives au calendrier de présentation des projets des jeunes, à savoir :
 - décembre – mars : formation des jeunes à l'entrepreneuriat,
 - mars – avril : présélection nationale des projets et envoi au Secrétariat général de la CONFEJES,
 - 30 avril : date limite de réception des projets par le Secrétariat général,
 - juin : réunion du comité international
 - juillet : mise à la disposition des pays des fonds relatifs aux projets sélectionnés.

décide

d'adopter ledit calendrier

invite

l'ensemble des États et Gouvernements membres à le respecter.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 28/ CONFEJES/XXIX-2003

Justification des dépenses des projets FIJ

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les difficultés rencontrées dans la collecte et l'acheminement des pièces justificatives de dépenses des projets des jeunes bénéficiaires du FIJ dans les pays,
- *considérant* les désagréments causés par l'absence de ces pièces justificatives dans le déblocage des fonds complémentaires et le financement des nouveaux projets de jeunes,
- *considérant* la persistance de ces difficultés malgré les recommandations antérieures des réunions du bureau de la CONFEJES,
- *considérant* l'urgente nécessité de respecter les procédures et les modalités de gestion du FIJ qui sont parties intégrantes des conditions de succès du programme,
- *considérant* que les manquements dans un pays ont des incidences sur l'ensemble du financement et donc sur tous les pays.

prend note

des difficultés rencontrées,

invite

- Les pays qui connaissent des retards dans la transmission des justificatifs à le faire soixante jours (60) après la réception des fonds,
- L'ensemble des pays à prendre des dispositions pour l'envoi des pièces dans les délais conformes aux règlements du FIJ/CONFEJES,

décide

que les pays qui ne respectent pas ces conditionnalités ne bénéficieront pas des financements suivants tant que les fonds précédents n'auront pas été entièrement justifiés.

La Conférence

RÉSOLUTION N°29/CONFEJES/XXIX-2003

Fonctionnement des centres internationaux de haut niveau

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* le compte rendu d'exécution du projet CONFEJES-2002/PII-DEPS/N° 6,
- *considérant* l'intérêt accru porté par les partenaires du Mouvement sportif à l'opérationnalité des Centres,
- *rappelant* l'importance notable des Centres internationaux de haut niveau pour la préparation des élites sportives africaines,
- *considérant* que la qualité des résultats internationaux obtenus par les stagiaires des Centres contribuent grandement à l'image de chacun des pays dont ils sont originaires,

remercie

les États et Gouvernements membres, notamment la France et les organisations qui apportent leur soutien au fonctionnement des Centres,

réaffirme

qu'ils occupent une place importante dans le dispositif actuel des politiques nationales de développement du sport de haut niveau et qu'ils justifient ainsi l'intérêt soutenu qui leur est accordé,

demande

au Secrétaire Général de maintenir une pleine implication de la CONFEJES dans le fonctionnement des Centres, de contribuer à assurer la concertation la plus large avec les différents partenaires, en particulier le Mouvement Sportif et de prendre une part active dans la recherche de diversification des sources de financement.

invite

les pays membres dont certains sportifs de haut niveau sont accueillis dans les Centres à soutenir ce dispositif, en particulier par la prise en charge des frais de transport international lors de chaque déplacement entre le pays d'origine et le pays d'implantation des Centres.

La Conférence

RÉSOLUTION N°30/CONFEJES/XXIX-2003

Code Mondial Antidopage

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 200,

- *considérant* le communiqué final de la table ronde des ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport qui s'est tenue à Paris sous l'égide de l'UNESCO le 9 et 10 janvier 2003,
- *considérant* le Code Mondial Antidopage adopté lors de la Conférence mondiale organisée du 03 au 05 mars 2003 à Copenhague au Danemark, ainsi que la « Déclaration de Copenhague » adoptée par les gouvernements à cette occasion,
- *considérant* la résolution n°32/CONFEJES/B4/2000 relative au renforcement de la lutte contre le dopage,
- *rappelant* la résolution n°28/CONFEJES/XXVIII- 2001 relative à l'adoption du rapport de la Conférence ministérielle sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie tenue les 20 et 21 juillet 2000 à Libreville, République du Gabon,
- *considérant* le plan d'action 2001 – 2004 élaboré et mis en application par le comité scientifique de lutte contre le dopage créé par la CONFEJES suite à ladite conférence,
- *consciente* de la nécessité pour tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, partenaires du développement du sport, de protéger en premier lieu la santé des jeunes et de préserver la pureté et l'éthique du sport,
- *convaincue* que des actions à tous les niveaux contribuent à éradiquer ce fléau,

décide

De prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de reconnaître le Code Mondial Antidopage, comme texte de référence, par le biais de l'adoption d'un instrument de droit public international,

invite le Secrétaire Général

à prendre toute initiative pour diffuser le Code mondial antidopage et la Déclaration de Copenhague au sein de l'espace francophone et de sensibiliser tous les États à la nécessité de l'adoption d'une convention internationale en vue de la reconnaissance du Code.

La Conférence

RÉSOLUTION N°31/CONFEJES/XXIX-2003

**Mise en place du cadre juridique réglementant
la création des centres de formation,
la fonction d'agent sportif et les transferts internationaux
des jeunes sportifs**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution n° 29/CONFEJES/XXVIII – 2001, relative à l'adoption du rapport de la Conférence ministérielle sur le recrutement des jeunes joueurs de football africains francophones au profit des centres de formation des clubs professionnels étrangers,
- *après avoir pris connaissance* du rapport du séminaire de réflexion, de conception d'élaboration ou d'harmonisation des textes juridiques régissant la création des centres de formation, la profession d'agent de sportifs et les transferts internationaux des jeunes sportifs,

décide

d'adopter ledit rapport et de prendre toutes dispositions diligentes en vue de la mise en place, dans chaque pays et gouvernement membre, d'un cadre juridique réglementant ces questions suivant les recommandations formulées par les experts,

invite le Secrétaire Général

à prendre toutes dispositions pour une large diffusion du document de ce séminaire et pour apporter tous les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre effective de la présente résolution.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 32/CONFEJES/XXIX-2003

**Proposition d'un plan d'action de formation
des cadres supérieurs 2003-2004**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après examen* de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme III pour la période 2000-2002,
- *considérant* la nécessité de poursuivre l'élaboration des politiques nationales de formation des cadres de Jeunesse et des Sports,
- *considérant* l'insuffisance quantitative et qualitative de cadres spécialisés dans les Ministères chargés de Jeunesse et des Sports et de Cadres Supérieurs destinés à la formation des formateurs,
- *considérant* l'avancement des actions d'harmonisation des programmes de formation du Professorat d'EPS,
- *considérant* la nécessité d'organiser des échanges permanents entre les Instituts du Sud entre eux d'une part, et entre les Instituts du Sud et les Universités du Nord d'autre part, en vue d'une plus grande mobilisation des ressources disponibles,

décide

d'adopter, dans le cadre des orientations du Programme III, le plan d'action de formation de cadres supérieurs suivant pour 2003-2004 :

Action 1 : poursuivre l'élaboration des Politiques Nationales de Formation des Cadres :

1. Organisation des Forums Nationaux
2. Formation aux techniques d'élaboration des politiques et d'ingénierie de la formation,
3. Appui Conseil de la CONFEJES aux pays,
4. Organisation d'une Conférence thématique sur la formation des cadres,
5. Capitalisation et diffusion des documents élaborés du Secrétariat Général,

Action 2 : finaliser l'harmonisation des programmes de formation des professeurs d'EPS des instituts et mettre en oeuvre le processus d'harmonisation des programmes de jeunesse,

Action 3 : procéder à une étude de la faisabilité de la formation des professeurs de Sports,

Action 4 : renforcer les échanges et la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 33/CONFEJES/XXIX-2003

Organisation des 6ème Jeux de la Francophonie

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les textes fondamentaux de la CONFEJES, et conformément aux règles des Jeux de la Francophonie,
- *prenant acte* des candidatures des pays suivants :
 - La Bulgarie
 - Le Liban
 - La Roumanie

Après avoir pris connaissance des résultats de l'élection organisée à cet effet

retient

le Liban pour organiser la 6ème édition des Jeux en 2009

félicite

tous les pays candidats pour la qualité des dossiers présentés et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté aux Jeux.

La Conférence

RESOLUTION N° 34/ CONFEJES/XXIX-2003

**Accueil de la Conférence ministérielle thématique
« insertion économique des jeunes :
quels créneaux porteurs pour le futur ? »**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après avoir pris connaissance* du rapport présenté par le Secrétaire Général relatif à la préparation de la Conférence ministérielle thématique relative à l'insertion économique des jeunes sur les créneaux porteurs dans le domaine de la micro entreprise,
- *prenant en compte* la démarche exprimée par la République du Rwanda,
- Sur proposition du Secrétaire Général,

décide

de tenir au Rwanda la prochaine conférence ministérielle thématique consacrée à l'insertion économique des jeunes en 2003,

invite

le Rwanda à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette rencontre

remercie

le Canada qui a contribué de façon significative à l'organisation de ladite conférence.

La Conférence

RÉSOLUTION N° 35/CONFEJES/XXIX-2003

**Accueil de la Conférence ministérielle thématique
«les cadres de la jeunesse et des sports :
quelles missions ? quels profils pour l'avenir ?»**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *après avoir pris connaissance* du rapport présenté par le Secrétaire Général relatif à la nécessité d'organiser en 2005 une conférence ministérielle thématique consacrée à la formation des cadres de la jeunesse et des sports,
- *prenant en compte* la communication du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports d'Haïti marquant son intérêt pour l'accueil de la Conférence ministérielle thématique sur la formation des cadres,
- *Après délibération,*

décide

de tenir à Haïti la Conférence thématique consacrée à la formation des cadres en juin 2005,

invite

Haïti à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la parfaite organisation de cette conférence.

demande

au Secrétaire Général de veiller à la bonne préparation de la dite Conférence et à l'application stricte des textes en vigueur relativement aux cotisations statutaires.

La Conférence

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°1

Gestion des budgets 2000 et 2001 du COJF 2001

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* les conclusions du rapport du 17 mai 2002 des commissaires aux comptes,

décident

- d'approuver les états financiers du COJF2001 arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001,
- de donner quitus définitif au COJF 2001 pour la gestion de son budget, relativement aux IV^{èmes} Jeux de la Francophonie.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°2

Gestion du budget du CNJF 2005

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* les conclusions du rapport du 13 décembre 2002 des commissaires aux comptes,

décident

- d'approuver les états financiers du CNJF 2005 arrêtés au 31 décembre 2001,
- de donner le quitus de la première gestion du CNJF 2005 couvrant la période du 1^{er} octobre 2000 au 31 décembre 2001.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°3

Gestion du budget 2002 du CIJF

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* les conclusions du rapport du 7 février 2003 des Commissaires aux comptes relatif à la gestion 2002 du CIJF,

décident

- d’approuver les états financiers du CIJF arrêtés au 31 décembre 2002,
- de donner quitus au Secrétaire exécutif pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°4

Adoption du rapport d'évaluation des IV^{èmes} Jeux

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* les dispositions de l'article 17.4 des règles des Jeux qui stipulent la production par le CIJF d'un rapport final sur le mandat confié au COJF 2001,
- *considérant* l'approbation de ce rapport par les experts,

décident

d'adopter le rapport final d'évaluation des IV^{èmes} Jeux de la Francophonie.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°5

Modifications des règles des Jeux

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* la recommandation des commissaires aux comptes dans leur rapport en date du 13 décembre 2002 concernant l'examen des comptes du CNJF 2005,
- *considérant* les recommandations des experts du CIJF suite à la lecture du rapport d'évaluation des IV^{èmes} Jeux,

décident

de modifier les articles suivants :

- articles 1.1. et 11 des règles financières et comptables : remplacer «Le Secrétaire exécutif et le Président du CNJF» par «Le Secrétaire exécutif et le Directeur Général du CNJF sous l'autorité de leurs Présidents respectifs»,
- article 4 - 4.3 - 7 - 9.3 des règles financières et comptables : remplacer le « Président du CNJF » par le « Directeur Général du CNJF »,
- article 9.2 des règles des Jeux : Remplacer «danse d'inspiration traditionnelle» par «Danse de création et d'inspiration traditionnelle»,
- article 11 des règles des Jeux (protocole) : il est proposé la rédaction suivante : « le protocole des Jeux fait l'objet d'un règlement édicté par le CIJF. Aucune dérogation ne sera admise dans son application, notamment dans le déroulement des cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des médailles sauf autorisation exceptionnelle du Secrétaire exécutif »,
- article 15 des règles des Jeux (l'hymne) : ajouter : « il doit être joué lors des cérémonies d'ouverture, de clôture, de remise de médailles, et à chaque occasion bénéficiant d'un cérémonial officiel »,
- article 20.3 des règles des Jeux : Ajouter : « - l'accréditation »,
- article 34 des règles des Jeux (jurys) : Ajouter « des indemnités sont payées par le CNJF aux officiels selon un barème élaboré par le CIJF. Ce barème est communiqué par courrier aux intéressés préalablement à leur nomination pour acceptation de leur part »,
- article 38 des règles des Jeux (atelier et animation) : Ajouter « les prestations des artistes lors de ces ateliers ne pourront faire l'objet de spectacles payants »,

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°6

Programme des Jeux de 2009

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* l'article 9.2 des règles des Jeux,
- *considérant* le rapport de la commission des experts se référant au dossier présenté par le secrétariat exécutif,

décident

d'inscrire au programme des Jeux de 2009 les épreuves suivantes :

- pour le volet culturel : chanson, conte, danse de création et d'inspiration traditionnelle, littérature, peinture, sculpture, photographie et arts de la rue,
- pour le volet sportif : athlétisme H et F, Basket-ball F, boxe H, football H, Judo H et F, tennis de table H et F et handisport.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N° 7

**Poursuite de l'étude sur le statut
et le mandat du CIJF**

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* la résolution N°4-CONFEJES-Bureau/V-2002 mandatant le Secrétaire exécutif pour assurer le suivi des recommandations de l'évaluation du CIJF,
- *considérant* les réponses apportées par le secrétariat exécutif du CIJF à la recommandation portant sur le statut juridique,
- *estimant* que cette réflexion mérite un approfondissement,

décident

de mandater le Secrétaire exécutif pour finaliser la réflexion,
il devra à cet effet :

- constituer une commission chargée de rédiger une étude politique, juridique, technique et financière. Cette étude privilégiera le rattachement à la CONFEJES ou à l'AIF,
- soumettre cette étude pour décision aux instances de la CONFEJES et de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (C.M.F.), la décision terminale devra être prise lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Ouagadougou en 2004.

Les Ministres

RESOLUTION CIJF/XXVIII^E/N°8

**Arriéré de contribution volontaire de la France
au titre des III^{èmes} Jeux**

Les Ministres du Comité International des Jeux de la Francophonie, réunis à Beyrouth (LIBAN) le 14 mars 2003,

- *considérant* les recommandations des commissaires aux comptes dans leur rapport du 7 février 2003,
- *considérant* les difficultés pour la France d'inscrire au budget 2003, une contribution à caractère volontaire datant de 1997, à l'occasion des III^{èmes} Jeux.,
- *considérant* que les III^{èmes} Jeux se sont soldés par un excédent financier,

décident

de passer cette dette de 93 451,25€ en pertes et profits.

Les Ministres

**MOTION DE FELICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS
A MONSIEUR OTHMAN MZOUGI
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la fin de mandat de Monsieur Othman Mzougi Commissaire aux comptes,
- prenant en compte les efforts concrets et soutenus qu'il a déployé pour que la gestion de notre institution soit la meilleure possible,
- *prenant acte* des nombreux témoignages de satisfaction et de reconnaissance de l'ensemble des experts,

félicite et remercie Monsieur Othman Mzougi pour son engagement, sa rigueur, son professionnalisme, sa disponibilité et la qualité de son travail,

remercie le Canada-Québec pour avoir mis Monsieur Othman Mzougi à la disposition de la CONFÉJES pendant cette période,

et souhaite à l'intéressé une pleine réussite dans la suite de sa carrière

La Conférence

MOTION DE REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE SUIVI DE
L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES
DE LA CONFEJES ET DU CIJF

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* la résolution n° 22/CONFEJES/XXVIII-2001 relative au processus d'évaluation des programmes de la CONFEJES ainsi que des Jeux de la Francophonie,
- *considérant* la résolution n° 4/CONFEJES - Bureau/V-2002 relative au rapport du Comité de pilotage de l'évaluation,
- *considérant* la réunion du Comité de suivi tenue à Paris en janvier 2003,
- *ayant entendu* le rapport du Président du Comité de suivi de l'évaluation,

remercie

les membres du Comité de suivi pour le sérieux et l'efficacité avec lesquels ils ont rempli leur mandat.,

félicite

le Président du Comité de suivi de l'évaluation pour les efforts qu'il a déployé et pour les excellents résultats obtenus.

La Conférence

**MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS
À SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDOU DIOUF
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* les excellentes relations existant la CONFEJES et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
- *considérant* la participation active et soutenue de la CONFEJES au sein de l'institutionnel francophone,
- *considérant* la contribution efficace et appréciée de l'Organisation Internationale de la Francophonie lors de la présente session ministérielle,

félicite

son Secrétaire Général, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF pour son élection à la tête de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

remercie

vivement, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF pour l'intérêt qu'il apporte à la CONFEJES,

lui témoigne

sa profonde reconnaissance pour son engagement envers la CONFEJES et le prie de croire à l'assurance de son entière collaboration au sein de la Francophonie.

La Conférence

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX AUTORITES LIBANAISES**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mars 2003,

- *considérant* l'accueil fraternel et chaleureux dont ils ont été l'objet depuis leur arrivée en terre libanaise,
- *considérant* les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes,

adresse

ses sincères remerciements aux autorités libanaises ainsi qu'aux bénévoles et agents de liaison pour la qualité de l'accueil et les conditions de travail qui ont favorisé le bon déroulement des travaux.

La Conférence

Projet de compte rendu
XXVIII^{ème} session du CIJF
Beyrouth, le 14 mars 2003

La Présidence de cette XXVIII^e session est assurée par M. Djibril TANGARA, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, qui souhaite en préambule la bienvenue aux participants, certain que les débats qui vont suivre seront empreints de cordialité et aboutiront à des décisions consensuelles.

Le projet d'ordre du jour est ensuite adopté.

EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA XXVIII^E SESSION DU CIJF TENUE À OUAGADOUGOU LE 1^{ER} MARS 2002.

Ce compte-rendu est adopté sans amendements.

COMPTE-RENDU FINANCIER DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF.

Le Secrétaire exécutif présente le compte-rendu de l'exercice 2002 qui s'est soldé par un excédent de 65 772€. Il précise que ce rapport intègre les remarques des commissaires aux comptes quant à la présentation comptable. Les Ministres n'apportent aucune remarque particulière.

EXAMEN DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

a. *Rapport terminal des IV^e Jeux d'Ottawa-Hull.*

Les Ministres adoptent une résolution (n°XXVIII/CIJF/N°1) qui approuve les états financiers du COJF 2001 arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, et donne un quitus définitif au COJF 2001 pour la gestion de son budget, relativement au IV^e Jeux de la Francophonie.

b. *Rapport sur la gestion 2002 du CNJF des V^e Jeux.*

Quatre points sont examinés par les Ministres, suite au rapport des commissaires aux comptes.

* Les Ministres estiment qu'il n'y a pas lieu de changer les dispositions des Règles financières et comptables en raison de la tenue des Jeux en décembre 2005. Il appartiendra aux institutions de s'adapter en fonction de cette particularité.

* Les Ministres adoptent des modifications aux Règles des Jeux et aux Règles financières et comptables pour que les articles relatifs à la gestion des budgets respectifs du CIJF et du CNJF soient harmonisés (Résolution XXVIII/CIJF/n°5). Les articles modifiés respecteront le principe suivant :

« Le Secrétaire exécutif et le Directeur général gèrent leur budget et ordonnancement des dépenses sous l'autorité de leurs Présidents respectifs ».

* Le Directeur Général du CNJF indique qu'un projet de révision, du décret instituant le CNJF sera soumis lors de la prochaine réunion du Conseil exécutif du CNJF. Ce projet a été établi en tenant compte de l'ensemble des recommandations des Commissaires aux comptes.

* Le Secrétaire exécutif rappelle que le Canada et la France, pour la plus grande partie de son financement, ont décidé de financer le budget conventionnel de manière bilatérale.

Une réunion à Niamey en septembre 2002 a été provoquée par le secrétariat exécutif du CIJF afin d'appliquer la résolution prise par les Ministres lors de la XXVIIe session tenue à Ouagadougou en 2002. Cette réunion a permis d'identifier le financeur de chaque ligne de ce budget.

Les Commissaires aux comptes ont cependant relevé que ce mode de financement était en contradiction avec les règles administratives et comptables du CIJF. Un courrier a été adressé par le Président du CIJF aux deux pays concernés, leur demandant de préciser leurs intentions. Si le financement bilatéral de ces deux pays était maintenu, les 3 Ministres concernés et le Président du CIJF devront valider le document préparé par leurs experts, en explicitant les procédures retenues par chacun, et en précisant dans quelle mesure les Commissaires aux comptes auront accès à ces comptes.

A la suite de l'examen de ces projets, les Ministres décident d'accorder le quitus de la première gestion du CNJF couvrant la période allant du 1^{er} octobre 2000 au 31 décembre 2001 (Résolution n°XXVIII/CIJF/n°2).

c. Rapport sur la gestion 2002 du secrétariat exécutif du CIJF

Les Commissaires aux comptes ont émis quatre propositions de résolution examinées par les Ministres.

* Les Ministres recommandent de passer la dette de 93451,25€ de la France, au titre des IIIe Jeux de Madagascar qui se sont soldés par un excédent, en pertes et profits (Résolution XXVIII/CIJF/n°8).

* Le représentant du Canada indique que son pays se prononcera ultérieurement sur la destination de son excédent de versement de 57066,04€ au titre du budget de fonctionnement du CIJF.

* Les Ministres décident de maintenir les arriérés de la Moldavie et de Djibouti au titre de leurs droits d'inscription en dette envers le CIJF.

Les Ministres accordent le quitus au Secrétaire exécutif pour la gestion de l'exercice 2002 (Résolution XXVIII/CIJF/n°3).

EXAMEN DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES IVE JEUX D'OTTAWA-HULL

Les Ministres décident d'adopter le rapport (Résolution XXVIII/CIJF/n°4).

Certaines recommandations de ce rapport seront consignées dans les Règles des Jeux et les Règles administratives et comptables. Elles sont explicitées dans la Résolution n°5 qui regroupe toutes les modifications.

RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU CIJF

Le Secrétaire exécutif fait le compte rendu d'une année 2002 qui a couvert 3 éditions des Jeux.

* Le dossier des IVe Jeux est désormais clos suite au rapport terminal des Commissaires aux comptes et à la rédaction du rapport d'évaluation par le Secrétaire exécutif. Les recommandations contenues dans ce rapport ont servi à la rédaction du cahier des charges qui lie le CIJF et le CNJF.

* Le processus de désignation du pays hôte des VIe Jeux a été entamé. Une mission d'évaluation s'est rendue dans les 4 pays candidats (Bulgarie, Liban, Roumanie, Suisse) et a livré un rapport destiné à orienter le choix des Ministres qui doit s'effectuer par la CONFEJES ici-même.

* Les préparatifs des Ve Jeux ont constitué l'essentiel de l'activité 2002, avec notamment :

- deux réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en place des Jeux (CONFEJES, AIF, Fédérations internationales, bailleurs de fonds) qui ont permis d'élaborer des projets CONFEJES et de dresser un plan quadriennal pour le sport.
- Une réunion portant sur le financement du budget conventionnel avec les bailleurs de fonds.
- Une mission pour élaborer les bases du plan triennal en Culture, qu'il appartient désormais au Niger de finaliser.

Les réalisations en cours sur le plan des équipements, ainsi que des compétitions sous-régionales sportives témoignent d'une activité grandissante autour des Jeux.

Par ailleurs, les recommandations du comité de pilotage issues du rapport d'évaluation du CIJF ont été suivies par le secrétariat exécutif, notamment celle qui en était le thème central : le devenir du CIJF.

ETAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DES V^E JEUX PRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CNJF

Le Ministre d'Etat chargé de la Culture, des Sports, et des Jeux de la Francophonie, M. Abdou LABO prend tout d'abord la parole et dresse un bilan des premières réalisations effectuées dans le cadre de la préparation des Jeux.

Il remercie les bailleurs de fonds pour le suivi apporté au dossier, estimant qu'ils ont pu ainsi constater que les préparatifs se déroulent correctement, à l'image du village des Jeux, des projets sportifs de la FIFA et du CIO, et de l'unité de production audiovisuelle créée par le CIRTEF. Il fait également remarquer que d'autres partenaires de pays non francophones, comme la

Chine, se sont également inscrit dans cette démarche de synergie autour d'un projet destiné à accompagner le développement durable du Niger.

Le Directeur Général complète l'exposé du Ministre avec une intervention portant notamment sur les « francophonies en régions » qui se dérouleront fin 2003 et 2004, et serviront de répétition aux Jeux, tout en s'inscrivant dans un processus de développement.

Présentation du plan quadriennal de la préparation des Ve Jeux

Celui-ci a été élaboré en 3 étapes reflétées chacune par un document.

- « Plan quadriennal sport », rédigé à l'issue des rencontres à Niamey réalisées dans le cadre d'un projet CONFÉJES. Ces réunions regroupaient le délégué technique nommé par la fédération internationale et le représentant de la confédération africaine.
- Document préparatif au « plan triennal culture » dont les bases ont été posées lors d'une mission du chargé de mission culture au secrétariat exécutif.
- Echancier reprenant les dates limites fixées par les Règles des Jeux.

Les Ministres prennent acte de ce dossier qui répond à une recommandation du comité de pilotage de l'évaluation du CIJF.

Etude de la proposition de projets CONFÉJES pour 2003-2005

Les Ministres prennent note que les trois projets déposés pour 2003 seront bien financés. Le Secrétaire exécutif souligne le caractère crucial de ces projets pour la mise en place des Jeux, notamment ceux concernant les épreuves de sélection sportives.

Examen du cahier des charges liant le CIJF et le CNJF

Celui-ci, élaboré conjointement par le secrétariat exécutif du CIJF et la direction générale des Ve Jeux, explicite les Règles des Jeux, et prend en compte certaines recommandations contenues dans le rapport d'évaluation des IVe Jeux.

Le Ministre tunisien souhaiterait qu'il soit précisé que les Ministres de la Culture soient destinataires également du dossier technique et de l'invitation à participer aux Jeux.

Le Secrétaire exécutif rappelle que ce sont les Ministres de la CONFÉJES qui sont chargés du dossier des Jeux de la Francophonie, et sont ses interlocuteurs. Il souligne cependant que dans le cadre de l'accord de partenariat entre l'AIF et le CIJF, l'Administrateur Général de l'AIF envoie pour information tous les dossiers importants aux Ministres de la Culture, aidant en cela à la cohérence du suivi dans chaque délégation invitée aux Jeux.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DU CIJF

Monsieur Jean-Pierre BASTIEN, Président du comité de suivi, fait le compte rendu de la réunion de son comité, d'où il ressort que le secrétariat exécutif a mis en place pour chaque recommandation une réponse appropriée. Les Ministres constatent que le Secrétaire exécutif, tout comme le comité de suivi, a rempli son mandat.

PROGRAMME DES JEUX : CHOIX DES ÉPREUVES POUR 2009 ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément à l'article 9-2 des Règles des Jeux, les Ministres adoptent le programme des Jeux de 2009 (Résolution XXVIII/CIJF/n°6).

Huit épreuves culturelles : arts de la rue, chanson, conte, danse de création et d'inspiration traditionnelle, littérature, peinture, photographie, sculpture.

Sept épreuves sportives : athlétisme homme et femme, basket-ball femme, boxe homme, football homme, judo homme et femme, tennis de table homme et femme, handisport.

Le Représentant de la Communauté Française de Belgique se réjouit que l'intitulé de l'épreuve de danse permette l'entrée de la danse contemporaine. Il s'inquiète des difficultés que peut représenter la mise en place d'épreuves handisport.

Le Secrétaire exécutif informe que la fédération internationale handisport sera consultée pour faire une proposition d'une ou plusieurs épreuves regroupant des valides et des non valides, et manifester son intention d'inscrire ces épreuves dans le cadre d'un plan de développement de la discipline, notamment en Afrique.

Il est rappelé par ailleurs que pour 2005 l'épreuve de football concernera les moins de 20 ans, et que le Niger a choisi la nouvelle pour l'épreuve de littérature.

EVALUATION DES CANDIDATURES À L'ORGANISATION DES VIE JEUX DE LA FRANCOPHONIE POUR PROPOSITION À LA CONFÉRENCE DE LA CONFEJES

Les Ministres estiment que les dossiers techniques des 3 pays restant en lice sont proches. Ils renvoient la décision au huis clos ministériel qui permettra un débat avec l'ensemble des Ministres et Chefs de délégation qui procéderont à la désignation du pays hôte des VIe Jeux de 2009.

ETUDE SUR LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET LE DEVENIR DU CIJF, POUR PROPOSITION À LA CONFÉRENCE DE LA CONFEJES

Le Secrétaire exécutif rappelle que pour ce sujet qui était le thème central de l'évaluation, il a constitué un document avec la commission des experts recensant l'ensemble de la problématique.

Le Représentant du Canada estime qu'il faut trouver une solution qui accorde un statut juridique au CIJF permettant à tout Etat et Gouvernement de présenter un candidat au poste de Secrétaire exécutif ou à un poste de collaborateur de ce dernier. Il souhaite également que tous les pays membres de l'POIF soient impliqués dans les décisions touchant aux Jeux de la Francophonie et que l'étude privilégie le rattachement à l'PAIF ou la CONFEJES.

Le Représentant de la Communauté Française de Belgique souhaite qu'une implication plus grande soit donnée aux Ministres de la Culture, aux côtés des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la CONFEJES.

Le Représentant de la France souhaite que dans cette étude soit examiné les implications juridiques, mais aussi financières, dans le cadre de la recherche globale de cohérence entre les acteurs de la Francophonie. Il souhaite qu'une possibilité d'implantation dans la Maison de la Francophonie qui regroupera l'ensemble des opérateurs à Paris dès 2006 soit étudiée.

Les Ministres, conscients que la décision doit être prise avant fin 2004, afin que les pays connaissent toutes les conditions avant l'appel à candidature du futur Secrétaire exécutif qui sera désigné à la Conférence de 2005.

Ils adoptent une résolution (XXVIII/CIJF/n°7) qui mandate le Secrétaire exécutif pour finaliser la réflexion.

Il devra à cet effet :

- constituer une commission chargée de rédiger une étude politique, juridique, technique et financière. Cette étude privilégiera le rattachement à la CONFEJES ou à l'PAIF,
- soumettre cette étude pour décision aux instances de la CONFEJES et de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (C.M.F.), la décision terminale devra être prise lors du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Ouagadougou en 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leurs précieuses contributions.

Paris, le 19 mars 2003

Rapport général des experts

La cérémonie d'ouverture de la réunion des experts a été présidée par M. Hisham AZMY, Conseiller spécial du Ministre de la Jeunesse d'Égypte qui a souhaité la bienvenue aux nombreux participants. Il a adressé également ses vifs remerciements aux autorités libanaises pour la qualité de l'accueil et les excellentes conditions matérielles dans lesquelles est organisée cette conférence.

Après une suspension de séance, il a été procédé à la formation du bureau comme suit :

- Président : Liban
- Vice-Président : Canada
- Rapporteur : Sénégal

Le président a prononcé à son tour un mot de bienvenue à l'endroit des trente cinq (35) délégations présentes, puis a fait procéder à l'adoption de l'ordre du jour, comportant huit (8) points :

1. RAPPORT INTRODUCTIF DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire Général de la CONFEJES, M. Victor KOUASSI, remercie à son tour les Ministres de la Jeunesse, de Sports et de la Culture du Liban, ainsi que leurs collaborateurs. Un hommage particulier a été rendu à M. Ibrahim MENASSA, correspondant national de la CONFEJES, à Mme Leila REZK, Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture et à tous les bénévoles et agents de liaison qui se sont mobilisés pour la réussite de l'évènement.

Il a présenté ensuite l'ensemble des travaux dont sont chargés les experts pour la préparation de la session ministérielle.

2. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DURANT L'ANNÉE 2002

Il a été présenté successivement par plusieurs collaborateurs du Secrétaire Général, M. Aimé OUELLET, Conseiller technique, Mme Jeanne-Marie IBA BÂ, Directrice de la Jeunesse et M. Karamako Mory KONTE, Directeur adjoint EPS/Sport. Ce rapport est joint en annexe.

Au titre du programme I (appui à la mise en place et au renforcement des politiques nationales), 7 projets ont été réalisés en 2002. Ils ont conduit, pour l'essentiel, aux décisions et propositions suivantes :

- « Déclaration d'Abidjan » posant les bases des relations entre les Etats et les fédérations sportives nationales et internationales, et création d'un comité de suivi et de concertation sur cette question,
- projet d'élaboration d'un guide pédagogique reprenant les éléments essentiels de différents séminaires organisés par la CONFEJES sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration des politiques nationales de jeunesse et de sport. De plus, 4 pays (Cap-Vert, Djibouti,

Niger et Tchad), ont bénéficié d'une expertise technique ou de financements pour la mise en place de ces politiques,

- prise en compte dans les programmations futures des besoins complémentaires exprimés dans ce domaine par les différents Etats, selon le degré d'avancement des politiques nationales,
- création d'un cadre de travail et de référence pour les Etats concernés par la création de centres de formation et les transferts à l'étranger de leurs sportifs,
- mise en place d'un réseau francophone pour la promotion de la participation des jeunes filles et des femmes aux activités de jeunesse et de sport.

Il faut signaler que l'année 2002 a permis d'assurer la formation requise pour la généralisation du recours à l'informatique dans le travail quotidien du Secrétariat Général, désormais doté, grâce à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), de matériel performant dans ce domaine. Ceci devrait, en particulier, faciliter la communication avec l'ensemble des Etats et Gouvernements membres de la CONFEJES et avec ses partenaires.

Au titre du programme II (jeunesse), 15 projets sur 16 ont été exécutés soit un taux de réalisation de l'ordre de 94%. L'accent a été mis en particulier sur la dynamisation de la vie associative et du volontariat, la promotion du civisme et la culture de la paix, l'entrepreneuriat et l'insertion économique, la place des jeunes filles et les problèmes de santé qui touchent particulièrement les jeunes.

Dans le domaine du sport, 12 projets sur 13 ont été réalisés soit un taux d'exécution de 92%, le dernier étant reporté à 2003. Vingt-deux (22) pays du Sud ont pu participer à au moins un projet. Les priorités ont été axées sur la formation et le perfectionnement technique, le sport de haut niveau, le développement de la participation féminine et les personnes handicapées.

Enfin, le programme de la formation et du perfectionnement des cadres (programme III) a été défini autour de 3 objectifs :

- l'intégration de la formation des cadres dans les politiques nationales (3 projets réalisés),
- le renforcement des capacités de formation des Instituts nationaux de la Jeunesse et du Sport (5 projets réalisés),
- les échanges et le partenariat (2 projets réalisés).

Il convient de souligner le renforcement du partenariat institutionnel effectué en 2002. Aux ententes déjà conclues avec l'INJEP de Marly le Roi (France), l'Association Canadienne pour la Santé, l'Education Physique et le Loisir, et les 3 Instituts africains à vocation régionale, se sont ajoutés de nouveaux partenaires : le Centre Africain d'Etudes en Gestion (CESAG) (Sénégal) et l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (Maurice).

Le débat qui a suivi la présentation de ce rapport a été l'occasion, pour le Secrétaire Général, d'aborder un certain nombre de difficultés relatives à la mise en œuvre des différents projets :

- la mise en place tardive des financements et la sélection des participants ;
- les difficultés rencontrées par les pays dans la production des justificatifs ;
- l'attitude de certains pays, qui accueillant un projet, se comportent parfois en « client » de la CONFEJES plus qu'en partenaire responsable d'une même institution ;
- le rôle que sont amenés à jouer les responsables nationaux, notamment en amont de la mise en œuvre d'un projet, dans la circulation de l'information et pour le respect des délais fixés ;
- les règles adoptées par la CONFEJES concernant l'éligibilité aux différents projets pour lesquels il est proposé à l'avenir une rigueur accrue concernant la date limite de paiement des cotisations.

A la suite des différentes interventions, le rapport des activités 2002 du Secrétariat Général a été adopté par acclamation par les délégués.

3. PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE LA CONFEJES

Elaboré par Mme Alix VAN ZEEBROECK, conseiller technique au Secrétariat Général de la CONFEJES, avec la contribution efficace d'un stagiaire mis à disposition par le gouvernement du Québec, M. Mario ROUTHIER, ce site est désormais opérationnel. Il est présenté d'une manière pratique et détaillée par son auteur. Il comporte 8 rubriques ouvertes au grand public. Un espace-membre, destiné principalement aux correspondants nationaux et aux experts leur permet notamment l'accès à 2 pages : « documents utiles » et « notes du Secrétariat Général ». Un guide d'usage sous forme de dépliant a été réalisé et distribué en séance à chaque délégation.

Plusieurs intervenants soulignent qu'il s'agit là d'une étape particulièrement importante pour la modernisation du fonctionnement de la CONFEJES, d'une ouverture indispensable vers l'extérieur. Il est, dans cet esprit, suggéré de traduire dans d'autres langues la page figurant déjà en anglais, d'augmenter le nombre de liens vers des sites partenaires et de coopérer avec le portail Jeunesse dont la mise en place par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie est actuellement en cours.

Il a été également demandé, ce qui correspond à une réflexion déjà menée par le Secrétariat Général, d'ajouter des données supplémentaires sur les actions réalisées.

Il est d'ores et déjà prévu de mettre en ligne un répertoire des politiques nationales de la Jeunesse et des Sports.

4. PRÉPARATION DES VÈMES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur Michel DACH, Secrétaire Exécutif du CIJF, a fait le point sur la préparation des Vèmes Jeux de la Francophonie prévus en mai 2005 au Niger. Le cahier des charges liant le CIJF et le Comité National d'Organisation du Niger sera signé à Beyrouth en marge de la Conférence ministérielle. Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'excellence des relations entre les deux comités.

Sur le plan sportif, les Fédérations internationales ont déjà désigné leurs conseillers à l'issue d'une réunion organisée par la CONFEJES à Niamey en mai 2002. Il a été également signalé les réactions très favorables suscitées par l'introduction de la lutte traditionnelle comme sport d'animation.

Enfin, il a été mentionné que le CIRTEF, ouvrant un centre de formation à Niamey, pourra assurer la formation technique des différents responsables de la diffusion médiatique des jeux complétant la formation qui sera offerte par le Canada à l'intention des journalistes nigériens.

Pour conclure, M. Michel DACH évoque la réflexion engagée sur l'avenir du CIJF, conformément aux conclusions des évaluateurs externes de l'action passée du Comité International. Ce point a fait l'objet d'un débat nourri lors de la réunion des experts du CIJF tenue le 10 mars à Beyrouth.

Le Directeur Général du Comité National d'Organisation des Jeux de la Francophonie, M. Almoustapha SOUMAILA a confirmé la très bonne implication du Mouvement Sportif africain et international et a annoncé le début des travaux de réalisation d'infrastructures pour janvier 2004.

Il a souligné les synergies positives déjà mises en place avec plusieurs organisations francophones.

Enfin, il s'est félicité de l'initiative de la CONFEJES qui a programmé à Niamey l'organisation du camp d'entraînement pour les jeux africains 2003.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CONFEJES ET DU CIJF

M. Jean-Pierre BASTIEN, président du comité de suivi et d'évaluation des programmes de la CONFEJES et du CIJF a fait un rappel historique de cette décision de la dernière session ministérielle de la CONFEJES et de la mise en place du Comité de Pilotage. Les recommandations présentées par l'équipe des évaluateurs adoptées par le Bureau de la CONFEJES réuni à Ouagadougou (Burkina Faso) les 1er et 2 mars 2001 ont été prises en compte par le Secrétaire Général de la CONFEJES et le Secrétaire Exécutif du CIJF à savoir :

- l'organisation d'un séminaire réunissant les cadres du Secrétariat Général en octobre 2002 et élaboration d'un document de proposition pour la mise en œuvre des recommandations (Doc. C 29-13,

- la prise en compte par le Secrétaire Exécutif des 5 recommandations prioritaires.

La réunion du Comité de suivi s'est tenue à Paris du 14 au 16 janvier 2003. Elle a permis, outre le constat ci-dessus de mettre en conformité le document de présentation de la programmation 2003 de la CONFÉJES et de lancer la réflexion sur la personnalité juridique du CIJF.

6. PRÉSENTATION ET EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMMATION 2003

Cette présentation a été unanimement saluée pour sa forme faisant appel aux techniques modernes de communication. Elle a par ailleurs été présentée en tenant compte des observations faites à Paris pour une mise en conformité avec les recommandations des évaluateurs.

La programmation comporte :

- pour le programme I : 6 projets ;
- pour le programme II : 16 projets Jeunesse et 11 projets Sports ;
- pour le programme III : 12 projets ;
- soit un total de 49 projets pour l'année 2003.

Il convient d'y ajouter 3 projets sports présentés par le Niger et considérés comme prioritaires.

A la suite de diverses observations et demandes d'éclaircissements certains projets ont été transférés dans d'autres programmes.

7. ANNONCE D'ALIMENTATION DU FONDS COMMUN

A la demande du Secrétaire Général, certains experts notamment ceux des pays bailleurs de fonds ont ensuite annoncé, sous réserve de confirmation par les Ministres, le montant de leurs contributions au fonds commun qui s'établit comme suit :

France	106.622€	soit 69.939.447 F CFA
Canada	85.000\$cdn	soit 34.000.000 F CFA
Canada-Québec	5.000\$cdn	soit 2.000.000 F CFA
Canada Nouveau Brunswick	5.000\$cdn	soit 2.000.000 F CFA
Communauté Française de Belgique		16.000.000 F CFA
Egypte	10.000\$US	soit 6.000.000 F CFA

Au total, le montant des contributions au fonds commun s'élève à 129.939.447 FCFA.

8. PRÉSENTATION DE PROJETS DE PROGRAMMES FINANCÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2003

Le mercredi 12 mars 2003, à la reprise des travaux, le Secrétaire Général a présenté sous forme de tableaux l'ensemble des projets à financer en 2003 (voir *infra*).

Ces propositions de financement seront soumises aux Ministres et Chefs de délégations pour adoption.

La commission des experts a eu à prendre connaissance du rapport de la commission administrative et financière (CAF) (voir rapport en annexe).

A la suite des différentes observations, ledit rapport a été adopté.

Les recommandations formulées par la commission administrative et financière seront intégrées aux projets de résolutions à soumettre aux ministres et chefs de délégation.

Par ailleurs, la commission des experts a également entendu, à titre d'information le rapport des experts du CIJF présenté par le Secrétaire exécutif de ladite institution (voir *infra*).

Avant de clore les travaux, les experts ont adopté des projets de résolutions et de motions de félicitations et de remerciements à soumettre à la session ministérielle.

Fait à Beyrouth, le mercredi 12 mars 2003

Les experts

Motion de remerciements

Les experts des pays membres de la CONFEJES réunis à Beyrouth, les 11 et 12 mars 2003 à l'occasion de la réunion préparatoire de la 29^{ème} session de la Conférence ministérielle,

- *considérant* l'accueil fraternel et chaleureux dont ils ont été l'objet depuis leur arrivée en terre libanaise,
- *considérant* les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes,

adressent

leurs sincères remerciements aux autorités libanaises ainsi qu'aux bénévoles et agents de liaison pour la qualité de l'accueil et les conditions de travail qui ont favorisé le bon déroulement des travaux.

Les experts

Motion de remerciements aux autorités libanaises

Les experts des États et Gouvernements membres de la CONFEJES, réunis à Beyrouth, les 11 et 12 mars 2003 à l'occasion de la réunion préparatoire de la 29^{ème} session ministérielle,

- *considérant* l'accueil fraternel et chaleureux dont ils ont été l'objet depuis leur arrivée en terre libanaise,
- *considérant* les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes,

adressent

leurs sincères remerciements aux autorités libanaises ainsi qu'aux bénévoles et agents de liaison pour la qualité de l'accueil et les conditions de travail qui ont favorisé le bon déroulement des travaux.

Les experts

**Motion de félicitations et de remerciements
à monsieur Othman Mzougi
commissaire aux comptes**

Les experts des États et Gouvernements membres de la CONFEJES, réunis à Beyrouth, les 11 et 12 mars 2003 à l'occasion de la réunion préparatoire de la 29^{ème} session ministérielle,

- *considérant* la fin de mandat de Monsieur Othman Mzougi Commissaire aux comptes,
- *prenant en compte* les efforts concrets et soutenus qu'il a déployé pour que la gestion de notre institution soit la meilleure possible,
- *prenant acte* des nombreux témoignages de satisfaction et de reconnaissance de l'ensemble des experts,

félicitent et remercient Monsieur Othman Mzougi pour son engagement, sa rigueur, son professionnalisme, sa disponibilité et la qualité de son travail.

Remercient le Canada-Québec pour avoir mis Monsieur Othman Mzougi à la disposition de la CONFEJES pendant cette période

et souhaitent à l'intéressé une pleine réussite dans la suite de sa carrière

Les experts

TABLEAUX DES FINANCEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2003

Programme I

N° s	Intitulé des projets	Coût CFA	Canada	Canada Québec	Canada NB	CFB	France	Fonds Commun	Totaux
1	Evaluation et suivi sur le terrain des programmes de la CONFEJES	39.250.000	35.000 \$ 14.000.000	5000 \$ 2.000.000			4000 € EPS 2.620.000 5.000.000 J	15.630.000	39.250.000
2	Conférence ministérielle consacrée à l'insertion socio-économique des jeunes	60.000.000	50.000\$ 20.000.000	5000 \$ 2.000.000			1 expert		60.000.000
3	Bilan de la mise en place des politiques nationales	51.000.000	50.000\$ 20.000.000	10.000 \$ 4.000.000 2 experts			10.000€ 6.550.000 10.000.000 J 2 experts	10.450.000	51.000.000
4	Groupe de travail pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport	43.650.000	55.000 \$ 22.000.000 + 2 experts	5000 \$ 2.000.000 1 expert		5.000.000 2 experts	30.000 € S 19.650.000 1 expert		43.650.000
5	Comite international de suivi et de concertation crée par la conférence ministérielle sur les relations à développer entre les états et les fédérations internationales	20.214.000	1 expert	1 expert			20.000 € S 13.000.000	7.214.000	20.214.000
6	Etudes Textes fondamentaux	9.000.000	3000 \$ 1.200.000				5000 € AF 3.250.000 1 expt	4.450.000	9.000.000
	TOTAUX	223.114.000	77.200.000 2 experts	10.000.000 2 experts		5.000.000 2 experts	60.070.000 5 experts	37.744.000	180.564.000

PROGRAMME II JEUNESSE

N° projets	Intitulé des projets	Canada	Canada Québec	Canada NB	CFB	France	Suisse	Fonds commun	Totaux
1	Stage de formation des leaders de jeunes (pairs-conseillers) aux techniques d'écoute et de relation d'aide pour la prise en charge communautaire des jeunes infectés par le VIH/SIDA	22.000\$ 8.800.000				5.000.000		2.407.000	16.207.000
2	Formation des animateurs des pays de l'Océan Indien aux techniques de conception et d'élaboration de projet	12.000\$ 4.800.000				5.000.000		6.359.600	16.159.600
3	Formation des coordonnateurs et encadreurs du FIJ et du FIFMAS des pays de l'Océan Indien à l'entrepreneuriat	15.000\$ 6.000.000				5.000.000 1 expert		5.000.000	16.000.000
4	Formation des responsables nationaux du FIFMAS aux techniques de suivi, d'accompagnement et de contrôle des entreprises de jeunes	40.000\$ 16.000.000							16.000.000
5	Elaboration du guide de promotion d'une culture de la paix et de conduite citoyenne en milieu jeune, formation des responsables d'associations de jeunes à la culture de la paix et validation du guide	10.000\$ 4.000.000	5.000\$ 2.000.000		1.550.000 1 expert	3.279.785		14.524.000	25.353.785
6	Formation des responsables d'associations de jeunesse au leadership, à la gestion administrative et comptable et à la recherche de financement pour une autonomisation des associations	20.000\$ 8.000.000	5.000\$ 2.000.000 1 expert	1 expert		10.575.000 1 expert			20.575.000
7	Appui à la mise en œuvre de projets issus de la politique nationale de la jeunesse en faveur des jeunes filles mères : Formation à la conduite de projets de développement et stratégies d'insertion économique des jeunes filles mères célibataires					6.650.000		2.000.000	8.650.000

COMPTE RENDU DE LA 29^{ÈME} SESSION MINISTERIELLE DE LA CONFEJES

8	Formation des formateurs à la fabrication de matériels sportifs en préparation des V ^{ème} Jeux de la Francophonie	30.000\$ 12.000.000						2.112.200	14.112.200
9	Appui à l'organisation de la concertation internationale des jeunes francophones en amont de la Conférence Ministérielle					9.839.000			9.839.000
10	Réunion des directeurs nationaux de loisirs pour l'élaboration d'un module de formation pour les cadres et animateurs dans le domaine du loisir	15.000\$ 6.000.000	15.000\$ 6.000.000			5.000.000 1 expert		2.634.000	19.634.000
11	Participation de jeunes du Sud au festival de la citoyenneté en France					6.655.000			6.655.000
12	Alimentation du FIJ et du FIFMAS au titre de l'année 2003	81.000\$ 32.400.000 (FIFMAS)	50.000\$ 20.000.000		3.200.000 1 expert	94.500.000			150.100.000
13	Appui à la formation des jeunes à l'entrepreneuriat et à la fabrication de matériels sportifs	30.000\$ 12.000.000				9.000.000			21.000.000
14	Formation des intervenants-Jeunesse aux stratégies et techniques de communication pour le changement de comportement en matière d'approche genre	25.000\$ 10.000.000						3.366.000	13.366.000
15	Séminaire de formation en planification et gestion de projets à l'attention des responsables de programmes d'insertion économique et sociale des jeunes impliqués ou victimes de conflits armés				2.000.000 1 expert	7.575.000 1 expert		10.000.000	19.575.000
	TOTAUX	120.000.000	30.000.000 3 experts	1 expert	6.750.000 3 experts	168.073.785 4 experts		48.402.800	373.226.585

PROGRAMME II SPORT

N° projets	Intitulé des projets	Coût prévisionnel	Canada	Canada Québec	Canada NB	CFB	France	Suisse	Fonds commun	Totaux
1	Formation des cadres sportifs féminins et masculins pour la zone Océan Indien : 4 ^{ème} étape	14.630.000	10.000.\$ =4.000.000 1 expert				3.775.000		5.000.000	12.775.000
2	Programme d'Appui Techniques Nationaux	99.000.000	10.000.\$ =4.000.000	5.000.\$= 2.000.000		3.600.000	71.000 €= 46.572.000			56.172.000
3	Appui au fonctionnement des centres d'entraînement de haut niveau : FFPO	276.900.000	10.000.\$ =4.000.000	10.000.\$= 4.000.000 + 2 experts			370.000 €= 242.704.000			250.704.000 + 2 experts
4	Camp d'entraînement préparatoire aux Jeux Africains, 2003	104.820.750	6.500.\$ =2.600.000				92.375 €= 60.594.000 + 3 experts		4.805.000	67.999.000 +3 experts
5	Programme de lutte contre le dopage en Francophonie ; ACTION I: séminaire de formation des responsables nationaux de lutte contre le dopage, ACTION II :fonctionnement du Comité scientifique	* 23.971.600 21.689.000	10.000.\$ =4.000.000 + 1 exp.	5.000.\$= 2.000.000 +1 expert			50.000 €= 32.797.850 +2 experts			38.797.850 + 4 experts

6	<p>Participation des Femmes et des jeunes Filles.</p> <p>ACTION I : Stage de perfectionnement des jeunes cadres sportifs féminins en vue des 4^{ème} jeux de la CJSOI, 2^{ème} étape ::</p> <p>ACTION II : Programme de perfectionnement des Femmes entraîneurs</p>	<p>21.740.000</p> <p>PM</p>	<p>6.500\$ =2.600.000</p> <p>25.000\$ =10.000.000 + 1 expert</p>	<p>5.000\$= 2.000.000 +1expert</p>		<p>2.000.000</p>	<p>1 expert</p>		<p>10.000.000</p>	<p>16.600.000 + 2 experts</p> <p>10.000.000 + 1 expert</p>
7	<p>Programme d'appui à la promotion des activités sportives pour personnes handicapées :</p> <p>ACTION I :Formation d'entraîneurs, d'arbitres et d'officiels en amont des JAPHA en juillet 2003 :</p> <p>ACTION II : Formation d'animateurs sportifs pour l'encadrement du sport pour personnes handicapées dans l'Océan Indien :</p>	<p>32.329.000</p> <p>24.000.000</p>	<p>11.000\$= 4.400.000</p> <p>11.000\$= 4.400.000</p>			<p>1.900.000</p> <p>2 experts</p>	<p>+ 26.000 €= 17.054.000</p> <p>20.000 €= 13.119.000 1 expert</p>		<p>6.000.000</p> <p>4.000.000</p>	<p>29.354.000</p> <p>21.519.000 + 3 experts</p>

8	Appui à l'organisation de manifestations sportives nationales	5.150.000						2.000.000	2.000.000
9	Réalisation de l'inventaire des problèmes sanitaires spécifiques au Niger en vue des Ves Jeux de la Francophonie	10.000.000	25.000\$= 10.000.000						10.000.000
10	Séminaire d'information et de sensibilisation des journalistes francophones sur les Jeux de la Francophonie et sur la Ves édition	10.000.000	25.000\$= 10.000.000						10.000.000
11	Formation des dirigeants sportifs du Niger	10.000.000					10.000.000		10.000.000
12	Participation du Secrétariat général au colloque international sur les politiques sportives en Afrique	8.000.000						8.000.000	8.000.000
	TOTAUX	773.576.600	150.000\$= 60.000.000 + 3experts	25.000 \$= 10.000.000 + 4experts		7.500.000 2experts	650.375€= 426.615.000 + 6 experts	39.805.000	543.923.000 +15 experts

PROGRAMME III

N° s	Intitulé des projets	Coût CFA	Canada	Canada Québec	Canada NB	CFB	France	Totaux	Reste à trouver	Fonds Commun	Réserve \$ can/CFA
1	Réunion de la Commission Consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs.	35.000.000	45.000 \$				16.000 € 1 expert	28.496.000 F	6.504.000 F		16.250 \$
2	Formation continue des correspondants Nationaux.	75.000.000	20.000\$				16.000 € 1 expert	18.496.000 F	56.504.000 F		50.000.000 F 16.260 \$
3	Séminaire de formation (sur mesure) portant sur la conduite d'un projet de politique nationale de formation de cadres.	21.000.000							21.000.000 F		
4	Professorat de Sports : groupe d'étude sur faisabilité de la mise en place d'un programme de formation	12.900.000					9.000 € 1 expert	5.904.000 F	6.996.000 F	6.996.000 F	
5	Session de formation des enseignants des Instituts à l'entrepreneuriat	29.000.000	35.000 \$					14.000.000 F	15.000.000 F		37.500 \$
6	Session de formation (sur mesure) à l'ingénierie et la gestion des systèmes de formation (MJS- Instituts Nationaux)	22.500.000	17.000 \$				10.145 € (Jeunesse)	13.455.000 F	9.045.000 F		22.600 \$
7	Etudes préparatoires Conférence Thématique : groupe d'étude sur la planification des contenus et des interventions	8.000.000	8.000 \$					3.200.000 F	4.800.000 F		12.000 \$
8	Groupe de travail sur l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan de formation des cadres (Niger : suite des forums nationaux 2002	8.600.000	10.000 \$					4.000.000 F	4.600.000 F	Redimensionné A 2.000.000 F	
9	Forum (2) sur l'élaboration d'une politique nationale de formation des cadres (Tchad)	6.500.000	8.000 \$					3.200.000 F	3.300.000	3.300.000 F	

10	Session de formation des cadres (MJS) sur la gestion de programmes Egypte	11.500.000	14.000 \$					5.600.000 F	5.900.000	Redimensionné A 3.000.000 F	
11	Bourses D'études /MJS/ Instituts° Ingénierie de la formation : Entrepreneurat : Formation des formateurs des Instituts Plan d'urgence Comores	57.000.000	134.000 \$					53.600.000 F	3.400.000		8500 \$
12	Stages individuels destinés aux cadres régionaux et départementaux en matière d'échanges et de coopération N. S ET S.S	14.000.000	12.000 \$					4.800.000 F	9.200.000	Redimensionné	
								154.751.000 F		15.296.000 F	113.100 \$ 50.000.000 F
	SOUS TOTAUX							154.751.000 F		15.296.000 F	95.240.000 F
TOTAL								265.287.000 F			

Compte rendu de la réunion des experts du CIJF

Le Secrétaire exécutif ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux experts, les informant de l'absence des représentants du Vietnam et des Seychelles. Il précise que la réunion des 14 et 15 novembre 2002 à Paris a déjà permis d'approfondir les composantes du dossier d'activité qui recouvre trois éditions des Jeux. Il espère que le même esprit constructif constaté lors de cette réunion présidera également à celle-ci.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

1. EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES EXPERTS TENUE À PARIS LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2002

Celui-ci est adopté sans amendement.

2. COMPTE RENDU FINANCIER DU SECRETARIAT EXECUTIF

Le comptable du secrétariat exécutif présente ce compte rendu. Celui-ci intègre les remarques des commissaires aux comptes sur des considérations de présentation comptables exprimées lors de leur mission auprès du secrétariat exécutif du CIJF. Il précise le résultat bénéficiaire de l'exercice 2002 pour un montant de 65 772€.

3. EXAMEN DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LA GESTION 2001 DU CNJF DES V^{ÈMES} JEUX

Quatre points se dégagent du rapport commenté par les commissaires aux comptes.

- le premier point concerne les dates de présentation des rapports financiers et d'évaluation des Vèmes Jeux, eu égard à la tenue de ces derniers en décembre 2005. Les experts estiment qu'il n'y a pas lieu de modifier les Règles financières et comptables d'une part, l'article du décret précisant les conditions de dissolution du CNJF d'autre part. Ils considèrent que les institutions régissant les Jeux de la Francophonie devront tenir compte de cette particularité ;
- le second point concerne la modification des articles des Règles financières et comptables concernant la gestion des budgets respectifs du CIJF et du CNJF. A ce titre, ils souhaitent que les articles relatifs à ce point soient harmonisés et reflètent désormais le principe suivant : «le Secrétaire exécutif et le Directeur Général gèrent leur budget et ordonnancent les dépenses sous l'autorité de leurs Présidents respectifs » (proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°5) ;

- le troisième point concerne la révision du décret instituant le CNJF. Les commissaires aux comptes ont recommandé certains aménagements à ce décret. Le Directeur Général des Jeux indique qu'un projet de révision tenant compte des recommandations des commissaires aux comptes est en cours de finalisation et sera examiné lors de la prochaine réunion du conseil exécutif du CNJF ;
- le quatrième point concerne le non respect des Règles financières et comptables en raison de financements bilatéraux au budget des V^{èmes} Jeux.

En réponse, la France et le Canada indiquent que ce choix de procédures répond à la fois à des impératifs de comptabilité publique, de mise en place rapide de crédits pour des subventions couvrant plusieurs années et de flexibilité.

La France précise que son mode de financement bilatéral n'est pas incompatible avec la mission de contrôle des commissaires aux comptes et que ces derniers pourront avoir accès au détail des procédures et des opérations concernées.

Le Canada mentionne pour sa part la trop grande rigidité des règles financières régissant les Jeux.

Les experts signalent que ce mode de financement ne semble pas répondre à l'esprit des Jeux.

Le Secrétaire exécutif informe les experts que le Président du CIJF a adressé à la France et au Canada un courrier les informant du non respect des règles par ce type de financement et leur demandant de préciser leurs intentions. Il rappelle aussi que les Ministres lors de la XXVIIème session du CIJF de Ouagadougou avaient adopté une résolution demandant au Secrétaire exécutif de mettre en place une réunion des bailleurs de fonds afin d'identifier les imputations desdits bailleurs au budget conventionnel des Jeux.

Si la France et le Canada devaient confirmer leur financement bilatéral il conviendrait alors que le document rédigé par les experts réunis à Niamey du 15 au 22 septembre 2002 soit validé par les Ministres concernés et le Président du CIJF. Ce document devrait en outre être accompagné des procédures comptables inhérentes à chaque partie et d'un document explicitant les possibilités de vérification offertes aux commissaires aux comptes pour contrôler le budget conventionnel.

Les experts suivant la recommandation des commissaires aux comptes proposent d'accorder le quitus de la première gestion du CNJF couvrant la période allant du 1er octobre 2000 au 31 décembre 2001. (Proposition de résolution N° XXVIII/CIJF/2)

RAPPORT SUR LA GESTION 2002 DU CIJF

Les commissaires aux comptes ont émis quatre propositions de résolutions dont l'examen donne lieu aux conclusions suivantes :

- les experts recommandent d'accorder le quitus au Secrétaire exécutif pour sa gestion de l'exercice 2002 après les modifications à caractère purement comptable des états financiers ;
- sur proposition de la délégation française, les experts recommandent de donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes visant à statuer sur l'arriéré de 93 451€ au titre de la contribution volontaire de la France aux IIIèmes Jeux de Madagascar qui se sont soldés par un surplus. (proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°8) ;
- le Canada indique qu'il se prononcera ultérieurement sur la destination de son excédent de versement de 57 066, 04€ au titre du budget de fonctionnement du CIJF ;
- un débat s'ouvre sur les arriérés de la Moldavie et Djibouti au titre de leurs droits d'inscription. Les experts, comprennent la justification comptable des commissaires aux comptes mais tiennent compte des inquiétudes du Secrétaire exécutif sur la perception que pourraient en avoir les pays. Les experts décident de maintenir ces montants en dette envers le CIJF.

Le Secrétaire exécutif rappelle que le rapport terminal des commissaires aux comptes des IVèmes Jeux d'Ottawa-Hull a déjà fait l'objet d'un examen lors de la précédente réunion des experts et d'une proposition de résolution aux Ministres (Proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°1)

4. EXAMEN DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES JEUX D'OTTAWA-HULL

Le rapport est adopté. (Proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°4)

5. ETAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DES VÈMES JEUX

PRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général des Vèmes Jeux dresse une présentation de l'avancement des préparatifs. Il met en exergue la promotion des Jeux dès 2003 en relation avec les associations culturelles et les fédérations sportives nationales, la mise en place de « fêtes de la francophonie en régions ».

Un autre fait marquant positif est l'engagement du Niger dans l'accueil de grands événements internationaux qui permettront de renforcer les capacités organisationnelles du pays. Il signale à ce titre la tenue des prochaines réunions de l'assemblée des parlementaires francophones et du parlement francophone des jeunes en 2003.

Il précise également le choix d'un nouveau site possible pour le concours de photographie, la « Résidence du gouverneur », patrimoine national, dont la réhabilitation sera effectuée dès 2004.

En conclusion, le programme de préparation des Vèmes Jeux se poursuit normalement et bénéficie d'une très bonne collaboration entre tous les partenaires impliqués.

La Communauté Française de Belgique félicite le Directeur Général pour la cohérence de son exposé. Elle se félicite des axes de concertation engagés, des partenariats établis et notamment ceux concernant la promotion des Jeux sur le plan régional et d'une manière générale de l'orientation de ces actions dans un projet de développement durable.

Suite à l'intervention de l'Égypte mentionnant l'absence d'épreuves pour handicapés aux Jeux, un débat s'ouvre sur la possibilité pour le Niger de postuler à l'organisation de l'édition 2005 des «JAPHA» soutenue par la CONFEJES

PRÉSENTATION DU PLAN QUADRIENNAL DE LA PRÉPARATION DES V^{ÈMES} JEUX

Après présentation du plan quadriennal sportif établi à Niamey avec les représentants des fédérations internationales, le Secrétaire exécutif présente le document élaboré pour le volet culturel identifiant les besoins de formation des personnels techniques, de formation des responsables des différentes épreuves et de l'investissement scénographique et technique des sites des concours culturels. Ce document n'est pas présenté sous forme d'un plan quadriennal. Il incombe désormais au Niger de proposer un calendrier de programmation triennale de ces actions.

ÉTUDE DE LA PROPOSITION DE PROJETS CONFEJES POUR LA PÉRIODE 2003-2005

Le Secrétaire exécutif commente un document élaboré lors des réunions de concertation tenues à Niamey, qui propose un échéancier chiffré des projets CONFEJES venant en appui à la préparation des Jeux. Il insiste sur le caractère crucial que revêt la réalisation de ces projets pour la bonne mise en place des Jeux et demande aux experts de veiller en conséquence à leur financement.

Les experts s'étonnent :

- qu'un autre document ait été distribué par la CONFEJES, reflétant des demandes du ministère nigérien, sans concertation préalable avec le CIJF,
- que les projets proposés pour 2003 n'apparaissent pas dans la programmation élaborée par la CONFEJES, malgré les conclusions de la réunion des bailleurs de fonds.

Ils demandent que le Secrétaire Général et le Secrétaire exécutif clarifient leurs rapports par une concertation plus approfondie. Dans l'immédiat, les trois projets pour 2003 seront rédigés conjointement par les deux institutions, pour soumission aux experts de la CONFEJES

EXAMEN DU CAHIER DES CHARGES LIANT LE CIJF ET LE CNJF

Le Secrétaire exécutif rappelle qu'un premier document avait été soumis aux experts lors de la réunion de novembre 2002. Le document présenté ce jour tient compte des remarques exprimées lors de cette réunion. Y ont été inclus en conséquence :

- les ajouts particuliers qui figurent dans le compte rendu de la réunion de novembre,
- certaines recommandations issues du rapport d'évaluation des IV^{èmes} Jeux de la Francophonie.

Le Secrétaire exécutif précise ces modifications qui sont débattues. Les experts souhaitent qu'il y ait bien concordance entre les chapitres du cahier des charges et ceux des Règles des Jeux. Ils décident de proposer cette rédaction aux Ministres, pour signature par les Présidents du CIJF et du CNJF.

6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CONFEJES ET DU CIJF

Celle-ci ayant fait l'objet d'une décision ministérielle a été réalisée en 2001. Ses conclusions ont débouché sur des recommandations mises en pratique par le secrétariat exécutif.

Le Secrétaire exécutif remercie les experts pour leurs apports lors de la réunion de novembre qui ont aidé à l'élaboration du dossier présenté à la commission de suivi en janvier 2003. Il passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre BASTIEN, Président de la comité de suivi qui dresse les conclusions de la commission, précisant notamment qu'une réponse a été apportée par le CIJF à chaque recommandation, même lorsque celle-ci n'était pas de sa compétence exclusive (village de jeunes qui a fait l'objet de premières concertations avec la CONFEJES et l'AIF). Les experts constatent qu'à ce stade, le comité de suivi a quant à lui rempli son mandat. Ils veilleront cependant à poursuivre leur réflexion pour achever le suivi de ces recommandations, notamment pour ce qui touche au devenir des Jeux, problématique centrale de l'évaluation.

7. PROGRAMMES DES JEUX : CHOIX DES ÉPREUVES POUR 2009 ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce point répond à deux exigences :

- se conformer à l'article 9.2 des règles des jeux qui stipule « que le programme définitif est arrêté par le CIJF au moment de la désignation du pays hôte des Jeux suivants »,
- dresser une première évaluation après quatre éditions des Jeux.

Un débat s'ouvre sur le document proposé, réalisé par l'AIIF pour le volet culturel, par le secrétariat exécutif en liaison avec les fédérations internationales pour le sport.

- doit-on innover en proposant de nouvelles épreuves, tenant compte à la fois de l'évolution du nombre de pays qui composent la Francophonie et d'un plan de développement qui pourrait accompagner l'adjonction de nouvelles épreuves ?
- doit-on au contraire capitaliser sur les acquis obtenus avec les institutions régissant les épreuves existantes ?

Cette dernière tendance est retenue au fait que les Jeux encore jeunes doivent asseoir leur notoriété et bénéficier de la bienveillance des instances dirigeantes à leur égard. A la programmation 2009 proposée par le Secrétaire exécutif s'ajouteront des épreuves pour handicapés. Le Secrétaire exécutif prendra à cet effet l'attache de la fédération Handisport pour lui demander de réfléchir à l'ajout d'épreuves réunissant des invalides et des valides, qui devra s'inscrire dans le plan de développement de la discipline dans les pays francophones.

La programmation ainsi retenue est : (Proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°6)

- huit épreuves culturelles (chanson, conte, danse de création et d'inspiration traditionnelle, littérature, peinture, sculpture, photographie et arts de la rue),
- sept épreuves sportives (athlétisme H et F, basket-ball F, Boxe H, football H, Judo H et F, Tennis de table H et F, handisport).

Il est rappelé par ailleurs certaines décisions touchant aux Jeux de 2005 :

- l'épreuve de football sera réservée au moins de 20 ans,
- l'épreuve retenue par le Niger pour la littérature est la nouvelle,
- le nouveau libellé de l'épreuve de danse est désormais : « Danse de création et d'inspiration traditionnelle » ce qui permet d'introduire la danse contemporaine.

8. EVALUATION DES CANDIDATURES À L'ORGANISATION DES VIÈMES JEUX DE LA FRANCOPHONIE POUR PROPOSITION À LA CONFÉRENCE DE LA CONFÉJES

La commission d'évaluation constituée et conduite par le Secrétaire exécutif, conformément à l'article 12.2 des règles des Jeux, avait livré un rapport soumis à la réunion des experts du CIJF des 14 et 15 novembre 2002.

Quelques modifications ont été apportées. Le représentant de la CONFÉJES mentionne que ce document a été envoyé à tous les membres de la CONFÉJES. Le Secrétaire exécutif, quant à lui a écrit aux organisateurs et aux trois pays candidats restant en lice pour qu'une harmonisation des moyens techniques optimise la présentation des candidatures. Une répétition

s'effectuera la veille, de même que le tirage au sort de l'ordre de passage. Les équipes qui présenteront le dossier de leur pays ne pourront assister aux autres présentations, hormis le Ministre votant. Il est rappelé que, conformément à l'article 12.1 des règles des jeux, le pays est désigné par la CONFEJES sur proposition du CIJF.

9. ETUDE SUR LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET LE DEVENIR DU CIJF, POUR PROPOSITION À LA CONFÉRENCE DE LA CONFEJES :

Comme évoqué au point 6 du présent rapport, ce point constituait l'axe central de l'évaluation du CIJF. Une note sur le devenir du CIJF est commentée par le Secrétaire exécutif, reprenant l'ensemble des problématiques soulevées par le comité d'évaluation, accompagnée d'une analyse de quatre solutions possibles pour l'évolution du CIJF :

- statu –Quo,
- rattachement à la CONFEJES,
- rattachement à l'AIF,
- indépendance totale.

Les experts estiment que ce document reprend exhaustivement les points clefs de la réflexion qui s'est poursuivie au fil des ans et exprime les limites de la situation actuelle.

Au terme d'un débat très nourri les experts décident de proposer aux Ministres de confier au Secrétaire exécutif un mandat pour constituer une commission (Proposition de résolution XXVIII/CIJF/N°7). Celle ci sera chargée :

- de rédiger une étude politique, juridique, technique et financière. Cette étude devra privilégier le rattachement à la CONFEJES ou à l'A.I.F,
- de la soumettre pour débat auprès des instances de la CONFEJES et de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

Un échéancier devra être proposé pour que la décision terminale soit prise lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Ouagadougou en octobre 2004.

Ainsi, l'appel à candidature au poste de Secrétaire exécutif (désigné au premier trimestre 2005) tiendra compte des nouvelles dispositions.

Rapport de la commission administrative et financière

A la faveur de la 29^{ème} session ministérielle de la CONFES, la Commission Administrative et Financière s'est réunie le lundi 10 mars 2003 à partir de 10h30 dans la salle CEDARS de l'Hôtel Metroplitan.

Les délégués des pays membres suivants ont pris part à cette réunion :

- Burkina Faso,
- Canada,
- Canada-Québec,
- Communauté Française de Belgique,
- Congo,
- Egypte,
- France,
- Tunisie.

Les commissaires aux comptes :

- Michel RITZ de la France,
- Alain CHASSE du Canada Québec

Le Secrétariat Général de la CONFES :

- Le Secrétaire Général, Victor KOUASSI,
- Le DAF, WOEDEME Komi Emenyo
- Le DAF Adjoint, Mansour SY
- Le DEPS Adjoint, Karamoko Mory KONTE.

Introduisant la réunion, Monsieur Victor KOUASSI a souhaité la bienvenue aux délégués et a procédé à la vérification de la présence des membres statutaires de la CAF. Seul Maurice était absent.

Par la suite, la commission a retenu à l'unanimité monsieur Jean Pierre Bastien du Canada-Quebec comme Président de séance et monsieur Lédi Ousmane SAWADOGO du Burkina Faso comme rapporteur.

L'ordre du jour ci-après a alors été adopté :

1. Rapport des commissaires aux comptes
2. Compte rendu financier exercice 2002
3. Projet de budget exercice 2003
4. Compte rendu de la réunion consacrée au mode d'organisation et de financement des sessions ministérielles et réunions du Bureau
5. Etude des projets de modification des textes proposés par la commission d'examen des règles financières et comptables de la CONFES
6. Questions diverses : Prise de service et fin de mandat des cadres affectés au Secrétariat général de la CONFES.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUIVI DE LA MISSION PRÉCÉDENTE

Les commissaires aux comptes ont commencé par faire le suivi de leur mission précédente sur les points suivants :

- Mouvements des personnels,
- Suppression du compte Fonds Commun,
- Création d'un sous compte Agios,
- Versement des bourses et financement des projets d'entreprises.
- Les cotisations statutaires.

CERTIFICATION DES COMPTES

Après examen des comptes bancaires, les commissaires ont certifié les comte bancaires ci-après :

a) Fonctionnement

SGBS - Compte 02900 2280204202 1 en FCFA

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.01)	- 7 940 851
Encaissements	347 526 195
Décaissements	307 828 265
Solde au 31.12.02	31 757 079
Compte tenu de ce solde :	
Des chèques émis non débités	- 28 109 086
Recettes à recevoir	3 000 000
Le résultat de l'exercice est de	6 647 993

b) Fonds commun

BICIS - Compte 01520 - 00602 31 00016 en F CFA

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.01)	9 714 994
Encaissements	131 513 502
Décaissements	120 636 300
Solde positif au 31.12.02 (compte courant)	20 592 196
Compte tenu de ce solde	
Des chèques émis non débités	- 18 000 000
Recettes à recevoir	- 39 882 910
Le résultat de l'exercice est de :	42 475 106

c) Fonds des Programmes

BICIS - Compte 1528 – 0060095 000 53 en F CFA

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.01)	230 857 456
Encaissements	664 388 769
Décaissements	- 733 261 619
Solde positif au 31.12.02 (compte courant)	161 984 606
Compte tenu de ce solde :	
Des chèques émis non débités	- 173 918 930
Recettes à recevoir	45 733 742
Le résultat de l'exercice est de :	33 799 418

d) Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

Crédit Lyonnais- Compte 1 30-951219-1-107 000 en FCFA

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.01)	130 355 249
Encaissements	204 184 523
Décaissements	- 303 885 341
Solde positif au 31.12.02 (compte courant)	30 654 431
Compte tenu de ce solde :	
Des chèques émis non débités	- 13 000 000
Recettes à recevoir	0
Le résultat de l'exercice est de :	17 654 431

Ecobank – Compte 02005027201015 en F CFA

Solde initial (02.12.2002)	100 000 000
Encaissements	74 817 300
Décaissements	- 178 315 406
Solde au 31.12.02 (compte courant)	- 3 498 106
Compte tenu de ce solde :	
Des chèques émis non débités	- 19 182 355
Recettes à recevoir	74 817 300
Le résultat de l'exercice est de :	52 136 839

e) Programme CONFEJES de formation des cadres (PFC, ex FCFC)

Crédit Lyonnais - Compte 30-951027-107 en F CFA

Solde initial (conforme au solde positif)	31 418 329
Encaissements	183 249 315
Décaissements	- 192 592 303
Solde positif au 31.12.02 (compte courant)	22 075 341

Compte tenu de ce solde :

Des chèques émis non débités	- 2 527 097
Recettes à recevoir	0
Le résultat de l'exercice est de :	19 548 244

***Banque Nationale du CANADA
Compte 02-044-25 Québec en \$ can.***

Solde initial (conforme au solde positif)	140 784,65
Encaissements	965 318,36
Décaissements	- 601 727,32
Solde positif au 31.12.02 (compte courant)	504 375,69

Compte tenu de ce solde :

Des chèques émis non débités	- 10 292,76
Recettes à recevoir	0
Le résultat de l'exercice est de :	494 082,93

f) Fonds francophone de préparation olympique (FFPO)

Crédit Lyonnais - Compte 30- 951002 107 000 56 en F CFA

Solde initial	35 474 661
Encaissements	2 990 160
Décaissements	- 29 635 639
Solde au 31.12.02	8 829 182

BNP-Paribas - Compte 1443120 -29 Paris en €

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.00)	60 184,72
Encaissements	145.007,17
Décaissements	194.987,41
Solde au 13.12.02	10 204,48

g) Programme africain anti-drogue (PAAD)

Crédit Lyonnais – Compte 30 951002 1 107 200 en F CFA

Solde initial	- 152 154
Agios	- 194 911
Solde négatif au 31.12.02	- 347 065

Ecobank Abidjan - Compte 1-1-12929.0.2.5 en F CFA

Solde initial (conforme au solde positif au 31.12.01)	2 901 750
Agios	- 203 700
Solde au 29.11.02	2 698 050

h) Programme évaluation ouvert 26 juin 2002

SGBS - Compte 22802086812 en F CFA

Solde initial	10 877 529
Décaissements	- 6 197 570
Solde au 31.12.02	4 679 959

Concernant le compte BNP Paribas du FFPO qui avait fait l'objet d'une réserve dans le rapport, les commissaires ont indiqué qu'ils ont pu procéder à la vérification détaillée de toutes les opérations, ce qui explique qu'ils aient décidé de lever leur réserve et de recommander de donner quitus au Secrétaire Général de la CONFEJES, pour sa gestion de la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002.

La Commission administrative et financière a demandé que le Secrétaire Général continue de présenter après le rapport des Commissaires aux comptes, une note d'information conformément à la tradition établie

GESTION GÉNÉRALE ET FONCTIONNEMENT

Les commissaires aux comptes ont insisté sur la nécessité pour la CONFEJES de se doter d'une comptabilité générale avec un compte de résultat et un bilan qui fonctionne en droits constatés pour un meilleur suivi de l'exécution budgétaire.

Ils ont par ailleurs établi la situation des arriérés de cotisation à la date du 31 décembre 2002.

Les problèmes soulevés à ce niveau portent sur :

- L'existence de trois versements non identifiés
- Les dépassements budgétaires
- Les frais bancaires et agios

L'expérience avec Ecobank qui permet le paiement direct dans beaucoup de pays africains dans le cadre de la gestion du FIJ par l'établissement des chèques aux noms des bénéficiaires eux-mêmes pourrait être élargie aux autres programmes mis en œuvre dans le sens d'une harmonisation avec tous les autres programmes de la CONFEJES.

EXÉCUTION FINANCIÈRE DES PROJETS

Les commissaires aux comptes ont fait la situation des arriérés et des versements au titre des contributions aux programmes, au Fonds Commun, au programme de formation des cadres et au FFPO.

Les commissaires aux comptes ont terminé leur intervention en formulant les recommandations suivantes :

1. donner quitus au Secrétaire général pour sa gestion de la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002,
2. clore les divers comptes en banque en F CFA au profit de comptes ouverts à la banque Ecobank qui permet les paiements directs aux bénéficiaires dans son réseau africain,
3. rappeler le caractère limitatif des crédits budgétaires et l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement et réviser les règles financières et comptables en matière d'ajustements budgétaires,
4. affirmer le principe de l'unité comptable et de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le payeur,
5. constituer le dossier des justifications des dépenses du compte BNP-Paribas et produire les justifications de l'utilisation de la première tranche 2001 pour obtenir le versement de la subvention attendue,
6. clore les comptes bancaires du programme africain anti-drogue (PAA).

Le Secrétaire Général de la CONFEJES, a remercié les commissaires aux comptes pour leur souci constant de tout mettre en œuvre pour que la gestion de la CONFEJES soit la meilleure possible, ce qui s'est traduit par des critiques positives, des conseils pour l'exploration de voies nouvelles.

Il a ensuite précisé que les trois versements non identifiés l'ont été par la suite et intéressent les pays suivants :

- Djibouti
- Cap-Vert
- Seychelles.

Il faut noter que le Liban a aussi versé ces cotisations statutaires.

Ce travail a été rendu possible dès la réception des documents des banques centrales des pays concernés. Il a en outre annoncé qu'une secrétaire comptable a été engagée pour s'occuper de la comptabilité des programmes spécifiques en attendant qu'une solution définitive soit prise dans le sens de la gestion unique à venir.

De même, monsieur Victor KOUASSI a indiqué que le compte PAAD a été clôturé après avis favorable de l'Union Européenne qui est prête à prendre en charge la phase finale dès que les conditions du pays d'accueil le permettront.

En tout état de cause, l'utilisation des reliquats disponibles ne pourra être faite qu'avec l'accord de l'Union Européenne qui a été déjà saisie à cet effet.

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2002

Le compte rendu financier exercice 2002 présenté par le DAF a porté sur :

- Les documents comptables
- L'exécution financière des budgets.

A ce niveau deux points importants ont été relevés :

- Les versements tardifs des cotisations et des contributions
- Un taux élevé d'exécution

PROJET DE BUDGET 2003

Le projet de budget 2003 a été évalué en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quinze millions quatre cent quatre vingt mille (215.480.000 FCFA).

Les contributions des Etats membres et partenaires sont les mêmes que celles de 2002.

On note entre autres, parmi les mesures nouvelles, la budgétisation d'une assurance décès, l'achat d'un véhicule de fonction et la réactualisation de l'indemnité de transport du personnel de soutien.

Pour assurer le renouvellement du véhicule de fonction tous les cinq ans, il est demandé au secrétariat général de prévoir à partir du budget 2004, une provision annuelle de 4.000.000 FCFA.

Pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, il a été retenu que les réunions qui ont trait au fonctionnement général de la Conférence soient transférées dans le budget de fonctionnement à partir de 2004, ce qui se traduit par une augmentation des cotisations statutaires des pays membres selon des modalités à proposer par le Secrétaire Général, le tout pouvant atteindre au maximum 20.000.000 FCFA

MODE D'ORGANISATION ET FINANCEMENT DES SESSIONS MINISTERIELLES ET REUNIONS DU BUREAU

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Réduction de la durée des sessions ministérielle à 6 jours
- Présentation des rapports de conférence sous forme de relevés de décisions
- Renforcement des capacités du secrétariat général lors des instances
- Réduction du nombre de rapports à présenter à la ministérielle
- Retrait des questions techniques de la session ministérielle pour permettre aux ministres de se consacrer aux problèmes thématiques.

- Maintien des réunions des experts à l'occasion des sessions ministérielles.

MODE DE FINANCEMENT

- Prise en charge des délégués des pays du nord par les Etats et gouvernements respectifs, les réservations des hôtels des ministres et chefs de délégations incombant au pays hôte.
- Prise en charge des délégations des pays du Sud et du Secrétariat Général lors des réunions du Bureau.
- Réactualisation de l'étude sur les coûts d'une session ministérielle et réunion du Bureau en tenant compte du budget des pays ayant organisé les dernières rencontres et de la possibilité de bénéficier de coûts négociés.

MODIFICATION DES TEXTES

Les projets de modification découlent des propositions de la commission d'examen qui a présenté les conclusions de ses travaux à Ouagadougou lors de la dernière réunion du Bureau.

Il a été retenu que toutes ses propositions de modification soient étudiées dans le cadre d'un projet prévu à cet effet dans la programmation 2003.

QUESTIONS DIVERSES

Abordant la question de la cessation de service du personnel cadre de la CONFEJES et compte tenu du fait que l'année scolaire au Sénégal se termine 31 juillet, il a été retenu de proposer que la cessation de service en fin de mandat et la prise de service à la suite d'une nomination soient désormais fixées au 30 août de l'année.

Avant de lever la séance, la CAF a adopté les projets de recommandation suivantes :

Fait à Beyrouth le 10 mars 2003.

La Commission

Mode d'organisation des sessions ministérielles et réunions du Bureau

La Commission administrative et financière réunie à Beyrouth République Libanaise le 10 mars 2003

Après audition du rapport de la Commission d'examen des modes d'organisations et de financement des sessions ministérielles et des réunions du Bureau,

Recommande à la Commission des experts :

- de proposer une révision des textes fondamentaux de la CONFEJES notamment pour :
 - fixer les nouvelles missions dévolues au Bureau en exercice en matière d'administration et de gestion
 - créer les conditions pour dégager les sessions ministérielles des questions d'ordre technique
 - permettre ainsi au Bureau d'être habilité à statuer sur toutes les recommandations de la Commission des experts;
- de ne pas séparer la commission des experts de la session ministérielle en maintenant le mode d'organisation actuel des sessions ministérielles et réunions du Bureau pour préserver la synergie des travaux et le maintien de la dynamique créée;
- De procéder chaque année, une consultation écrite ou par courriel entre le Secrétaire Général de la CONFEJES et les partenaires au développement sur les orientations et le financement de la programmation avant la tenue des réunions du Bureau et des sessions ministérielles, la répartition du Fonds Commun étant proposée aux Ministres par le Secrétaire Général.
- de s'orienter résolument dans le sens de la valorisation du rôle politique de la Conférence et préciser les conditions de préparation des questions thématiques et politiques à soumettre à l'analyse des Ministres lors des sessions;
- de proposer que de façon générale, le nombre de rapports à présenter à la ministérielle soit réduit à ceux du Secrétaire Général de la CONFEJES et du Secrétaire exécutif du CIJF en dehors de toute autre question pouvant être inscrite soit en séance Plénière soit en Huis clos;
- de proposer un nouveau mode de présentation des rapports des conférences et réunions de Bureau sous forme de relevés de décisions ayant la même valeur que les résolutions actuelles.

La Commission

Mode de financement des sessions ministérielles et réunions de Bureau

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth République Libanaise le 10 mars 2003,

Après audition du rapport de la commission d'examen des modes d'organisation et de financement des sessions ministérielles et des réunions de Bureau,

Recommande à la commission des experts :

- De proposer que les pays du Nord prennent désormais en charge leur délégation à toutes les sessions ministérielles et réunions du Bureau, ainsi que leurs experts pendant les séminaires et rencontres organisés par la CONFEJES;
- De revoir les textes en vigueur pour :
 - intégrer les propositions faites par la commission d'examen des règles financières et comptables;
 - prévoir la prise en charge des délégations des pays du Sud et du Secrétariat général par le pays ou le gouvernement hôte des sessions ministérielles et des réunions du Bureau à raison de trois personnes par pays (1 ministre et 2 experts);
- De proposer le renforcement des capacités du Secrétariat général par l'accroissement des moyens financiers, humains et techniques mis à sa disposition lors des sessions ministérielles

La Commission

Quitus des exercices 2001 et 2002

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

- Considérant la résolution n° 14/CONFESJES-Bureau/V-2002 relative au quitus provisoire pour l'exercice 2001,
- Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'exercice 2002,

Recommande à la Commission des experts :

- D'adopter les propositions contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes;
- De donner quitus définitif au Secrétaire Général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001;
- De donner quitus définitif au Secrétaire Général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002;

La Commission

Projet de budget de fonctionnement 2003

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier de l'exercice 2002 et du projet de budget de fonctionnement 2003,

Recommande à la Commission des experts :

d'adopter le projet de budget de fonctionnement 2003 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 215.480.000 FCFA.

La Commission

**Composition de la Commission administrative et financière
pour le biennium 2003-2004**

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

– Considérant les dispositions du Titre II des Statuts de la CONFESJES,

Propose à la Commission des experts de nommer les États et Gouvernements membres de la Commission administrative et financière (CAF) pour le biennium 2003-2004

1. CANADA
2. Canada/QUEBEC
3. CFB
4. FRANCE
5. LIBAN
6. MAURITANIE
7. CAMEROUN
8. MADAGASCAR
9. Pays Hôte 30^{ème} session

La Commission

Rapport des commissaires aux comptes

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes :

- recommande à la commission des experts d'adopter les recommandations des commissaires aux comptes notamment celles se rapportant aux procédures comptables et financières et au caractère limitatif des crédits budgétaires;
- remercie les commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFESJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

La Commission

Modalités de règlement des cotisations statutaires

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

- Considérant la résolution N° 15 /CONFESJES/BUREAU/V-2002 adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso les 1er et 02 mars 2002
- Après avoir pris connaissance des nombreux problèmes de trésorerie liés aux retards dans le versement des cotisations statutaires;

Recommande :

- de confirmer que la cotisation statutaire est désormais exigible au plus tard le 30 juin de l'exercice en cours au lieu du 31 mars de l'exercice suivant;
- d'inviter le Secrétaire Général à veiller à la stricte application de cette disposition pour que les Etats et Gouvernements, non à jour de leur cotisation à cette date, ne soient plus éligibles aux programmes et ne participent plus aux projets CONFESJES de l'exercice en cours jusqu'à régularisation de leur situation.

La Commission

**Adoption d'un budget de fonctionnement
du Secrétariat général sur deux 2 ans**

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

- Après avoir pris connaissance du projet de budget exercice 2003.
- Dans un souci d'augmenter l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat général,

Demande

Au Secrétaire Général de la CONFESJES de proposer un budget de fonctionnement sur deux 2 ans à compter du biennium 2004-2005,

Et invite

Les États et Gouvernements à prendre les dispositions qui s'imposent pour verser dans les délais les cotisations statutaires.

La Conférence

**Prise de service et fin de mandat du personnel cadre affecté
au Secrétariat général de la CONFÉJES**

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

- Après avoir pris connaissance des nombreux problèmes posés au personnel cadre dont les dates de cessation de service se situent en pleine année scolaire;
- Prenant en compte le fait que le personnel cadre en fin de mandat ne peut pas quitter le Sénégal tant que les enfants n'ont pas fini l'année scolaire en cours;
- Considérant que la fin de l'année scolaire est fixée, au Sénégal, au 31 juillet de chaque année;

Recommande à la Commission des Experts

de proposer que la date de prise de service et de cessation de fonction du personnel cadre soit fixée au 30 Août de chaque année.

La commission

Motion de félicitation et de remerciement à Monsieur Othman Mzougi, Commissaire aux Comptes

La commission administrative et financière, réunie à Beyrouth, République Libanaise le 10 mars 2003,

- Considérant la fin de mandat de mandat de Mr Othman Mzougi Commissaire aux comptes
- prenant en compte les efforts concrets et soutenus qu'il a déployés pour que la gestion de notre institution soit la meilleure possible
- Prenant acte des nombreux témoignages de satisfaction et de reconnaissance de la part des experts

Recommande à la Commission des Experts :

- de féliciter et de remercier Mr Othman Mzougi pour son engagement, sa rigueur, son professionnalisme, sa disponibilité et la qualité de son travail.
- de remercier le Canada-Québec pour avoir mis Monsieur Othman Mzougi à la disposition de la CONFESJES pendant cette période
- Et souhaite à l'intéressé une pleine réussite dans la suite de sa carrière

La Commission

Liste des participants à la réunion de la CAF (Beyrouth, le 10 mars 2003)

NOM et Prénom	Pays	Fonction	Adresses – Tél. – Fax - Email
REUTER Fabienne	Communauté Française de Belgique	Conseillère à la Francophonie	Délégation Wallonie (Bruxelles) – 7, rue de la Paix – 75002 Paris- France Tél. : 0033143165573 – Email : walbru.paris.reuter@francophonie.org
HUBERT Patricia	Communauté Française de Belgique	Attachée	Ministère de la CFB-44, bd Léopold II-1080 Bruxelles Tél. : 3324133156-Fax. : 3324132910
MARNEFFE Odon	Communauté Française de Belgique	Directeur général adjoint	Ministère de la CFB-44, bd Léopold II-1080 Bruxelles Tél. : 3324133156-Fax. : 3324132910 Email : odon.marneffe@cfwb.be
MABIALA Alphonse	Congo	Conseiller à la jeunesse	B.P. 1752 – Brazzaville – Tél. 242647062
AZMY Hisham	Egypte	Expert	14, rue El-Seil – Héliopolis – Le Caire – Egypte Tél. : (202)2578666 – Fax : (202)2585612 – Email : h.azmy@link.net
ABD EL BAKY Nelly	Egypte	Experte	Ministère de la jeunesse-Tél/Fax (202)3461937
YOUSSEF Manal	Egypte	Experte	Ministère de la jeunesse-Tél. : 0124575454 Fax : 2023469025
LE PORT Elie	France	Expert jeunesse	Ministère jeunesse, éducation, recherche (DJEP) Tél. : 0140459286-Fax : 0140452292 Email : elie.leport@jeunesse-sports.gouv.fr
ROGULSKI Andrzej	France	Ministère des sports	Ministère des sports- 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris – Tél. : 0140459466 – Fax : 0140459604 Email : andrzej.rogulski@jeunesse-sports.gouv.fr

MEYER Francine	France	Affaires étrangères	Ministère des Affaires étrangères-Bureau des échanges des jeunes et du sport de haut niveau-244, bd Saint Germain 75007 Paris- Tél. : 0143178057- Fax. : 0143178185- Email : francine.meyer@diplomatie.gouv.fr
ZAAFOURI Mehdi	Tunisie	Ministère de la culture, de la jeunesse et du sport	Direction générale de la jeunesse-89 av. Hédi Chaker Tunis-Tél. : 21671891682-Fax : 21671785887 Email : z.irad@caramail.fr
GRANGER Pierre	Canada	MAECI	Directeur des affaires de la francophonie- Tél. : 6149921433- Email : pierre.granger@dfait-maeci.gc.ca
CHASSÉ Alain	Canada - Québec	Commissaire aux comptes	
RITZ Michel	France	Commissaire aux comptes	Cours des comptes-13, rue Cambon-75100 Paris Tél. : 0142989583
SAWADOGO Ledi Ousmane	Burkina Faso	Expert	Ministère des sports et loisirs-B.P. 7035 Tél. : (226)314677-Cell. : (226)269914
BASTIEN Jean-Pierre	Québec	Sous-ministre adjoint	Secrétariat au loisir et au sport-200, chemin Ste-foy, Québec, Qc Canada- Tél. : 14186466018 Fax. : 14186449474
KOUASSI Victor	Secrétariat général	Secrétaire général	Secrétariat général-B.P. 3314 Dakar- Tél. : (221)8495642-Fax. : 2218237944 Email : secrétariat.général@confejes.org
GAUTIER Alain	Secrétariat général	Conseiller technique	Secrétariat général-B.P. 3314 Dakar- Tél. : (221)8495644- Fax. : 2218237944

KONTE Karamoko Mory	Secrétariat général	Directeur adjoint Programme EPS/Sport	B.P. 3314- Dakar - 26, rue Huart Tél. : 8231769
WOEDÉMÉ Emenyo Komi	Secrétariat général	Directeur administratif et financier	B.P. 3314- Dakar - 26, rue Huart Tél. : 8233316
SY El Hadj Mansour	Secrétariat général	Directeur administratif et financier adjoint	B.P. 3314- Dakar - 26, rue Huart Tél. : 8236139

Annexes

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE

LE VICE-PRÉSIDENT EN EXERCICE, MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DU MALI, MONSIEUR DJIBRIL TANGARA

- Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
- Mesdames et Messieurs les représentants des institutions de la République
- Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Opérateurs de la Francophonie,
- Mesdames et Messieurs les Experts,
- Honorables Invités,
- Mesdames et Messieurs.

En l'absence de notre Président, Monsieur le Ministre de la Jeunesse d'Egypte, retenu dans son pays par des affaires d'urgence nationale, il me revient donc le plaisir et l'honneur de vous transmettre son message de solidarité et de paix.

Nous voici donc à Beyrouth, en République Libanaise, ville et pays connus depuis longtemps dans l'espace francophone, tradition que la très bonne organisation du 9ème

Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie vient soutenir et confirmer.

Dois-je rappeler que, si le Liban n'est pas un des membres les plus anciens de notre institution, il a déjà marqué sa présence par un dynamisme soutenu et des actions significatives. C'est dire tout l'intérêt qu'il apporte à la vitalité du monde francophone et tout particulièrement au développement de sa jeunesse à travers les programmes et la vie de notre institution.

En effet, il y a seulement trois ans, en mars 2000, ce grand pays accueillait déjà la quatrième réunion du Bureau, ici même à Beyrouth.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, votre présence personnelle à cette cérémonie comme à celle de 2000 est un témoignage éloquent de l'immersion harmonieuse de votre pays dans l'essence même de la Francophonie.

Je vous saurai donc gré de bien vouloir transmettre à son Excellence Emile LAHOUD, Président de la République Libanaise, notre déférente gratitude et toute notre profonde reconnaissance.

De même, permettez-moi Mesdames et Messieurs de renouveler tous mes remerciements et mes félicitations au Canada qui a accueilli avec succès la 4ème

édition des Jeux de la Francophonie en 2001 et dont les souvenirs nous restent encore gravés dans la mémoire.

Je ne doute point que le Niger qui a la lourde charge de nous faire vivre la 5ème édition en décembre 2005, saura relever le défi et donner une dimension nouvelle à ces Jeux spécifiques à notre espace, en tant qu'expression de la solidarité francophone, d'échanges multiculturels ou tout simplement d'expérience de vivre ensemble.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Honorables Invités,

Autour de nous les convulsions du monde nous préoccupent chaque jour davantage.

Pourtant, rarement la CONFÉJES aura réuni au cours d'une session ordinaire, autant de délégations conduites par des ministres.

En effet, nous sommes vingt neuf (29) à cette session et nous devons pour cela, rendre hommage à nos hôtes pour leur force de conviction, leur sens de l'organisation et de l'hospitalité.

Mais c'est là également et surtout le témoignage de l'attachement de vous tous à la CONFÉJES, notre institution commune dévouée à la cause de la jeunesse et de la paix.

Parfois encore insuffisamment connue, la CONFÉJES a su aborder le 3^{ème} millénaire en évoluant avec les exigences de son temps.

Elle a su s'ouvrir à de nouveaux membres sans perdre son originalité et développer les réflexions politique et thématique

autour de préoccupations communes tout en se mettant de mieux en mieux en phase avec l'institutionnel francophone.

Elle a toujours eu pour premier souci, l'amélioration de ses performances sous l'autorité convaincue et vigilante de son Secrétaire Général, Monsieur Victor KOUASSI.

En effet, sous son impulsion, nous avons développé des actions concrètes et des réflexions fécondes qui font de la CONFÉJES aujourd'hui, un organisme déterminant dans les politiques de promotion de la jeunesse, de développement du sport dans les pays du Sud et d'expression de la solidarité francophone agissante.

Je voudrais donc en votre nom, le féliciter ainsi que ses collaborateurs, pour la qualité des programmes proposés et mis en œuvre.

Nous devons absolument maintenir le cap car beaucoup reste encore à faire. Il appartient à chacun de nous, de s'impliquer avec efficacité, ponctualité et régularité dans les efforts de mise en œuvre de la programmation.

Depuis Bamako, les grandes orientations de notre organisation ont été balisées. L'évaluation externe des programmes par des professionnels a confirmé leur caractère actuel et leur pertinence.

Au cours de la présente session qui s'annonce très dense, à en juger par l'ordre du jour, je suis persuadé que nous aurons encore l'occasion de poser de nouveaux jalons qui nous permettrons de tracer ensemble les sillons du développement humain

durable, aspiration profonde de la jeunesse, cible principale de nos interventions.

C'est d'ailleurs, ce que nous exprime tous les jours, cette jeunesse porteuse d'espoir. Elle sera à nos côtés pendant ces travaux car, sous l'initiative de nos hôtes du Liban, des jeunes participent présentement à une rencontre Franco – jeunes à Beyrouth.

Ils nous exprimeront demain, et de vive voix, leurs besoins, leurs attentes et leurs espoirs. Nous avons seulement le droit de ne pas les décevoir.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Honorables Invités,

Notre conférence aura au cours de la présente session, à prendre des décisions importantes dont notamment, le choix du pays d'accueil, en 2009, de la 6^{ème} édition des Jeux de la Francophonie. Je vous invite dans cette perspective à adopter, autant que faire se peut, des décisions consensuelles qui ne pourront que consolider la solidarité multi-latérale et l'unité en notre sein

A ce stade de mes propos, je voudrais prier Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie de transmettre au Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Son Excellence Abdou DIOUF nos sincères félicitations pour sa brillante élection à la tête de la Francophonie et nos remerciements pour l'intérêt soutenu qu'il accorde à la CONFESJES.

Je ne saurais clore cette intervention sans exprimer au nom du Président en exercice, toute ma reconnaissance à tous les partenaires qui l'ont aidé et soutenu dans la réussite de sa lourde mission au cours des deux dernières années, par leurs contributions financières à la mise en œuvre des programmes, leurs expertises ou tout simplement leur tolérance et leur amitié.

Plein succès à nos travaux

Je vous remercie de votre attention.

M. Djibril TANGARA

LE MINISTRE LIBANAIS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, MONSIEUR SEBOUH HOVNANIAN

- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, représentant le Secrétaire Général de la Francophonie,
- Monsieur le Secrétaire Général,
- Mesdames et Messieurs,

Je dois d'abord vous dire que notre Premier Ministre, Monsieur Rafic HARIRI, ne pourra pas être des nôtres ce matin pour des raisons liées à un calendrier extrêmement chargé, il en est désolé. Mais il nous attend tous ce soir autour d'un dîner.

Je suis très heureux, de vous accueillir à Beyrouth pour notre 29^{ème} Conférence et me réjouis de vous y voir si nombreux malgré les affres d'une situation internationale qui aurait pu décourager certains d'entre nous.

En renouant avec sa tradition d'hospitalité, le Liban s'est réconcilié avec lui-même. Il s'est délibérément tourné vers l'avenir et a choisi de construire des liens solides, notamment avec la famille francophone. Votre confiance et votre présence en sont le gage.

L'esprit qui nous anime, en tant que francophones et en tant que responsables politiques de la jeunesse et des sports, transgresse

toutes les réticences au dialogue. Nous prôtons par instinct et par conviction l'ouverture à l'autre, le sens de la responsabilité et de l'initiative. Nous participons, par notre action commune à la construction d'un monde meilleur, apte à assurer l'avenir et le confort des générations futures. Nous avons en charge le développement, l'épanouissement de notre jeunesse et de son intégration dans un monde équilibré et en paix.

Notre Conférence, depuis plus de trente ans, consacre ses efforts à nous conseiller, nous appuyer, à former la Jeunesse dans le domaine du Sport, à encourager les initiatives d'insertion socio-économique et l'essor de la vie associative et à promouvoir le sport comme un facteur de développement.

Sous l'impulsion du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie, nous avons débuté il y a seize ans l'expérience passionnante des Jeux de la Francophonie. Ces Jeux ouverts à tous les pays membres marquent leur originalité par rapport aux autres compétitions internationales en mariant la coopération multilatérale, le sport et la culture. Nous pourrions qualifier cet esprit de pionnier car les Jeux Olympiques d'Athènes vont renouer avec cette tradition des origines. Nous devons placer notre ambition très haut pour ces Jeux afin d'atteindre le meilleur niveau, à la fois au niveau culturel et sportif.

L'évolution du monde et l'accélération de l'histoire du sport

doit nous amener à adapter nos moyens d'action à la réalité d'aujourd'hui. Nous devrions engager entre nous une réflexion dans ce sens, qui prenne en compte les exigences de la compétition de haut niveau et les conséquences de la mondialisation. Notre jeunesse est de plus en plus confrontée à la compétition internationale dans toutes les activités de la vie quotidienne. Nous devons la former, l'entraîner et la préparer afin d'éviter son exclusion, l'aider à se tailler une place de choix au niveau sportif. Pour ce faire, nous devons mener des politiques nationales favorisant la performance de nos sportifs et nous insérer dans le mouvement international avec les valeurs francophones qui nous rassemblent.

Le sens même de notre conférence est de mener une coopération multilatérale pour le développement, la formation, l'entraînement. En poursuivant nos efforts, nous devrions veiller particulièrement à une plus grande participation des jeunes femmes aux activités concernant la jeunesse et le sport, à assurer l'égalité des personnes de différentes origines sans distinction de statut économique ou politique, ainsi que des personnes handicapées : donner les mêmes chances à tous.

En effet, dans l'ambiance compétitive qui caractérise la vie internationale, l'engouement croissant de la jeunesse pour le sport, sa professionnalisation extrême ainsi que les enjeux financiers à l'échelle planétaire sont des facteurs de développement qui ne sont pas sans dangers. Les défis du sport de haut niveau sont

aujourd'hui à la mesure de son emprise sur la jeunesse à travers le monde.

Je salue ici une initiative à laquelle j'ai participé tout récemment au nom de mon gouvernement et qui apporte une réponse énergique à l'une de ces menaces : l'adoption du nouveau Code de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) dont les dispositions ont été approuvées à l'unanimité au Sommet de Copenhague par les fédérations sportives avec le soutien des gouvernements. Ce Code durcit la lutte contre le dopage dans le Sport, il prévoit des sanctions juridiques appropriées et une liste révisée des substances et méthodes interdites. Un esprit de vraie compétition devrait renaître et mettre au banc les tricheurs. L'ensemble du monde sportif doit l'adopter et le mettre en œuvre d'ici décembre 2003.

C'est par la rigueur que les valeurs de la compétition, de la fraternité, de l'honnêteté et un vrai sens de l'égalité pourront passer des stades à la vie de tous les jours. Le sportif de haut niveau doit en donner l'exemple. Car la compétition n'est pas une exacerbation de l'individualisme, mais une forme de dialogue et d'échange, une formation continue où chacun s'enrichit par l'exemple de l'autre.

Nous avons fait de notre mieux pour créer une ambiance joyeuse, sereine et favorable à nos échanges. Je tiens à cet égard à remercier tous ceux qui ont aidé à l'organisation de cette rencontre, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, le Comité d'organisation du Sommet de

Beyrouth et tous les jeunes bénévoles.

Nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Beyrouth il y a cinq mois, ont très certainement marqué un tournant essentiel dans l'histoire de la Francophonie, convaincus que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un

développement durable, ils ont réaffirmé la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien. Il serait souhaitable que nous suivions le chemin qu'ils nous ont tracé en envisageant nos projets d'avenir dans un esprit de solidarité renforcée.

Je vous remercie de votre attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

LES MINISTRES ET CHEFS DE DÉLÉGATION

Nom et Prénoms	Pays/Organisme	Fonction		Adresses - Tel – Fax –Email
M. MALUNGO Honoré	Angola	Vice-Ministre		
M et Mme Vassil IVANOV	Bulgarie	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. Toundoum SESSOUMA	Burkina Faso	Ministre		Ministre des Sports et des Loisirs
M. Barnabé MUTERAGIRANWA	Burundi	Ministre		Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
M. Bidoung MKPATT	Cameroun	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. Claude DUPLAIN	Canada		Chef de délégation	
M. Jean Pierre BASTIEN	Canada/Quebec		Chef de délégation	
M. Joel BERNARD	Canada N/B		Chef de délégation	
Mme. Maria de Jesus MASCARENHAS	Cap Vert	Ministre		Secrétaire d'Etat à la Jeunesse

M. Jean Dominique NDARATA	Centrafrique	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. René HAMAITE	CFB		Chef de délégation	
M. Fouad MOHADJI	Comores		Chef de délégation	
M. Marcel MBANI	Congo	Ministre		Ministre des Sports et du Redéploiement de la Jeunesse
M. Hisham AZMI	Egypte		Chef de délégation	
M. Jean François LAMOUR	France	Ministre		Ministre des Sports
M. Alfred MABIKA	Gabon	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé des Loisirs
Mme Germaine MANGUET	Guinée		Chef de délégation	Chef de Cabinet du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture – BP 262 Conakry – Tél. (224) 41.14.64 / 29.85.28 / 55.38.34 – E-mail : germainemanguet@yahoo.fr
M Yeronimo OSA OJA ECORO	Guinée Equatoriale	Ministre		
M. Heman NAU	Haiti	Secrétaire d'Etat		Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et au Service Civique
Mme Lila Hanitra RATSIFANDRIHAMANANA	Madagascar	Ambassadeur de Madagascar au Sénégal		Ambassade de Madagascar au Sénégal – Immeuble Rue 2 X Ellipse – Point E – BP 25 395 Dakar (Sénégal) Tél/Fax : (221) 538.76.60

M. Djibril TANGARA	Mali	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. Mohamad EL GAHES	Maroc	Ministre		Secrétaire d'Etat, Chargé de la Jeunesse
M. Wilnist PACIFIQUE	Maurice		Chef de délégation	
M. Baba OULD SIDI	Mauritanie	Ministre		Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports
M. Abdou LABO	Niger	Ministre		Ministre d'Etat chargé des Sports, de la Culture et des Jeux de la Francophonie
M. Mounkaila SANDA	Niger	Ministre		Ministre de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes
M. Timothée Moleka NZULAMA	R.D.C	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. Georgiu GINGARAS	Roumanie	Ministre		Ministre de la Jeunesse et des Sports
M. Aliou Sow	Sénégal	Ministre		Ministre de la Jeunesse
M. Jean Pierre VETTOVAGLIA	Suisse		Chef de délégation	
M. Mahamat Zene BADA	Tchad	Ministre		Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
M. Komi Selom KLASSOU	Togo	Ministre		Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

SEM. Phan San CHAU	Vietnam	Ambassadeur		
M. Roger DEHAYBE	AIF	Administrateur Général		Administrateur Général de l'AIF
M. Michel DACH	CIJF	Secrétaire Exécutif		
M. Victor KOUASSI	CONFESJES	Secrétaire Général		

LES EXPERTS

Nom et Prénoms	Pays	Fonction	Adresses - Tél – Télécopie -mel
M. Etienne KPOSSOU	Bénin		Ministère de la Jeunesse des sports et des loisirs, 03 BP 2103 Cotonou – Tél : [229] 303600-303614 - Fax : [229] 382136
M. Alfred AMEGAN	Bénin		Ministère de la Jeunesse des sports et des loisirs, 03 BP 2103 Cotonou – Tél : [229] 303600-303614 - Fax : [229] 382136
M. Lédi Ousmane SAWADOGO	Burkina Faso	Directeur Général des Sports	Ministère des sports et des loisirs, 03 BP 7035 Ouagadougou 03 Tél : [226] 314677 Fax : [226] 330818 - Portable : 269914
M. Michel OUBDA	Burkina Faso	Directeur Général de la Jeunesse	Ministère du travail, de l'emploi et de la jeunesse, 03 BP 7035 Ouagadougou 03 Tél : [226] 314654 Fax : [226] 335377
M. Sylvestre BWATEMBA	Burundi	Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, CN CONFEJES	Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture, Tél : [257] 226822 Fax : [257] 226231 - Portable : 933370 - Email : bwatsy@yahoo.fr
M. OWONO Jacques Rigobert	Cameroun	Directeur Jeunesse et Animation	Ministère de la Jeunesse et des sports, YAOUNDE Tél : [B] (237) 223 3809 Fax : [237] 223 2610 Portable : (237) 9541814
M DRIS Jean Pierre	Cameroun	Conseiller Régional Insertion Jeunesse	Ambassade de France, BP 1616 Yaounde Cameroun Tél : (237) 2227966 -/ 9961850

M. NDJANA Robert	Cameroun	Directeur des Sports	Ministère de la jeunesse et des Sports, Directeur des Sports Tél : [237] 223 3814 Fax : [237] 223 3814 Portable : [237] 777 71 46 – [237] 962 13 79
M. Ahmadou MALLAM	Cameroun	Conseiller Technique	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Mme Julie BISSONETTE	Canada/Québec		Secrétariat a la Jeunesse, Ministère du Conseil Exécutif 875 Grande Allée Est, Québec, Québec, Canada Edifice H, Bureau RC 06, QIR 448 Tél : [418] 643 4867 Fax : [418] 6468104
M. Benoît LEBLANC	Canada/Québec		Gouvernement de Québec, Ministère des Relations internationales, Direction de la Francophonie 526 BD renée Lévesque Est, Quebec, CANADA - Tél [418] 649 2344 Fax :[418] 6492414 Email : benoit.leblanc@mri.gouv.qc.ca
Mme Sylvie LEVESQUE-FINN	Canada N/B		Secrétariat à la culture et au Sport, C P 6000 4 ^{ème} étage, 250 rue King, Fredericton [NB] Canada E3B5H1 Tél: 506-453-2909 - Email: sylvie.levesquefinn@gnb.ca
M. Normand LEGER	Canada N/B		Secrétariat à la culture et au Sport, C P 6000 4 ^{ème} étage, 250 rue King, Fredericton [NB] Canada E3B5H1 Tél: 506-856-3349 - Email: normand.leger@gnb.ca
Mme Idalina FONSECA ALMEIDA	Cap Vert		Technicienne du Sport Direction Générale des sports –PRAIA-CAP VERT C.P.317 Tél : 617 072 Fax : 617 071 Email : idalinaalmeida@hotmail.com dgdcv@cvtelecom.cv

M. Emmanuel ALMEIDA	Cap Vert		Directeur Général a la Jeunesse Palais du Gouvernement PRAIA- CAP VERT Tél : 610 311 Fax : 615778 Email : almeidaima@hotmail.com emanuel.almeida@palgov.gov.cv
Mme Libéra BRITO	Cap Vert	Conseiller Technique	Palais du Gouvernement – PRAIA Tél : 610303 Fax : 615778 - Email : liberie.brito@palgov.gov.cv
M. YARAMANZI Joseph	Centrafrique		YARAMANZI Joseph, Chargé de Mission Jeunesse et Sports BP 573 - Tél : (236) 613969 / 042818
Mme Fabienne REUTER	CFB		Délégation Générale Wallonie Bruxelles, Conseillère à la Francophonie 7 rue de la paix, 75002 PARIS France Tél : 0033 143165573 Fax 0033143165233 Email : wallonie.paris.reuter@francophonie.org
Mme Patricia HUBERT	CFB		Ministère de la Communauté française de Belgique, Service de la Jeunesse- 44, Bd LEOPOLD II – 1080 Bruxelles Tél : 32 2 41320 23 - Email : patricia.hubert@cfwb.be
M. Odon MARNEFFE	CFB		Ministère de la Communauté française de Belgique, Directeur général adjoint-Direction générale du sport, 44, Bd LEOPOLD II – 1080 Bruxelles – Tél. 3224133156 Fax : 3224132910 – Email : odon.marneffe@cfwb.be
M. IBOUROI Mohamed	Comores		Directeur national adjoint culture, jeunesse et sports B.P. 1315 Moroni – Comores Tél: Dom. (269) 730009 – Bur. 744266 Email: ibouroi.mohamed@hotmail.com
Mme SITTI Hadidja	Comores		Ministère de la Jeunesse et des Sports – Maya Anjouan – Comores Tél : (00269) 710530 (Bureau)

M. MABIALA Alphonse	Congo	Conseiller à la Jeunesse	Ministère du Sport et du redéploiement de la Jeunesse Tél (242) 64-70-62 B.P 1752 à Brazzaville CONGO
M. APOUNOU Maxime	Congo	Attache de Sport	« « B.P 1752 à Brazzaville CONGO
M. ALLA Yao François	Côte d'Ivoire	Directeur des sports	Ministère des Sports et Loisirs BP V 176 Abidjan - Tél : 20 21 10 87
M. KOFFI Kouakou Adjéi	Côte d'Ivoire	Directeur de la Jeunesse	Ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi 20 BP V 256 Abidjan 20 – Côte d'Ivoire Tél : (225) 20221513 – (225) 20 21 17 02
M. Hisham AZMY	Egypte		Ministère de la Jeunesse Rue 26 juillet, Mohandessin, Giza
Mme. Nelly Abdel BAKI	Egypte		Ministère de la Jeunesse Rue 26 juillet, Mohandessin, Giza
Mlle. Manal YOUSSEF	Egypte		Ministère de la Jeunesse Rue 26 juillet, Mohandessin, Giza
M. Valery GENNIGES	France	Conseiller Technique	Ministère des Sports – France
M. Andrzej ROGULSKI	France		Ministère des Sports – 38 rue Olivier de Serres 75739 Paris Cedex 15 – France Tél : 33140459466 – Fax : 33140459604 Email : andrej.rougulski@jeunesse-sports.gouv.fr
M. Jean Louis PLE	France	Conseiller Technique Jeunesse	Ministère de la Jeunesse de l'Education National et de la Recherche, 110 rue Grenelle – 75357 Paris 07 Email : jean-louis.ple@education.gouv.fr

M. Elie LE PORT	France		78 rue Olivier de Serres, 75739 Paris Cedex 15 – France tél : 0140459286 - 0608926382 Email : elie.leport@jeunesse-sports.gouv.fr
Mme Francine MEYER	France	Chef de Bureau	Ministère des Affaires Etrangères- Bureau des échanges de jeunes et du sport de haut niveau- 244 Bd St-Germain 75007 Paris Tél : 33143178057 Fax 33143178185 Email : francine.meyer@diplomatie.gouv.fr
M. Gérard BLONDEL	France	Chargée de Mission	Ministère des affaires étrangères, Service des Affaires Francophone 57 BD des invalides, 75007 Paris Email : gerard.blondel@diplomatie.gouv.fr
Mme. Elisabeth Séraphine APPINDANGOYE KOUEBADI	Gabon		Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé des Loisirs B.P. 2150 Libreville - Tél : (241) 764927 Email : appielise@yahoo.fr
Mme Nicole Rachel POATHY	Gabon		Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé des Loisirs B.P. 2150 Libreville – Tél : (241) 210098 / 209696
M. Mesguerre SAINT-PIERRE	Haïti	Directeur de Jeunesse et d'action civique	17 Angle des rues Garoute et Pacot, Port-au-Prince, Correspondant National Tél : 245-3051 Fax : 245-5901 Email : messainpie@hotmail.com Email : Djac_SEJSSC@yahoo.fr
M. Ashley PIERRE	Haïti	Directeur Adjoint des Sports	Secrétairerie d'Etat a la Jeunesse, aux Sports et au Service Civique, Port-au-Prince, Angle Pacot et Garoute # 17 Tél [509] 4054550 Bureau [509] 2453070 Fax : 2455901 Email : dayash2000@yahoo.fr - piash@hotmail.com
M. Ibrahim MENASSA	Liban	Directeur de Cabinet	Ministère de la Jeunesse et des Sports – Rue Ami Solh – Beyrouth Tél. (961.3) 68.50.51 – Fax : (961.1) 42.43.87

M. Ibrahima Féfé KONE	Mali		Chef de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports, Tél Fax : 2230022 - Portable : 6744185 Email : ibkone@afribone.net.ml
M. Seydou DAWA	Mali		Conseiller Technique /Ministère de la Jeunesse et des Sports/ Correspondant national de la CONFEJES Tél Fax [223] 2239067 Portable : [223] 6757108
M. DAKINE LAHCEN	Maroc		Directeur de sports Tél : [212] 37680338 - Portable : [212] 61545630
M. BEN MOUSSA Omar	Maroc		Chef de la division de la Jeunesse- Secrétaire d'état charge de la Jeunesse -Rabat-Maroc, Tél : 0021237680542
M. Farook KOODORUTH	Maurice		Directeur Adjoint de la Jeunesse Tél : 00[230] 2013889 Fax : 00[230] 2130665 Ministère de la Jeunesse et des Sports – E.A.B Port Louis – Maurice Email : farook175@hotmail.com - akhoodoruth@mail.gov.mu
M. Mahen PURBHOO	Maurice		Senior Sports Officer, MJS, Batiment Anquetil - Port Louis Tél: [230] 2011786, Fax: [230] 2112986 Email: mahender@intnet.mu
M. Christian MARTY	Maurice		Conseiller Technique MJS. Bat. E. Anquetil 3 ^{ème} étage, Port Louis- Maurice Tél :[230] 2013555 Fax : [230] 2013622 - Email : ch.marty@intnet.mu
M. Youssef FALL	Mauritanie		Conseillère Technique du Ministre de la Fonction Publique, du travail, de la Jeunesse et des Sports – BP.2964 Nouakchat- Mauritanie Tél et Fax : (222) 5252915 Mail : youfalfr@yahoo.fr

M. Almoustapha SOUMAÏLA	Niger	Directeur Général du CNJF	Tel : [00227] 723504 Fax : [00227] 723503 Email : jeux2005@intnet.ne
M. Mahamane YAHAYA	Niger	Directeur des Sports	Tél : [00227] 733603 - [00227] 964691 Fax : [00227] 722336 Email : y.mahamandondah@caramail.com
M. Ali Harouna BOURAMAH	Niger	Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives	Tél : [00227] 723292 / 733611 Tél : (227) 928172 / 961514 Fax : [00227] 733593 Email : bouramah@yahoo.fr
M. Mahamane Sabiou Liaman Gambo	Niger	Directeur de l'Insertion Professionnel des Jeunes	Tél Bureau : [00227] 723292 Tél Domicile : [00227]722465
M. Anca PINTEA	Roumanie		Ministère de la Culture, Email : anca@eurocult.ro www.culture.ro/ www.eurocult.ro Tel : 004021 2244055 Fax : 0040212233725
M. Alexandru PARACHIVESCU	Roumanie	Directeur des Relations Internationales Sportives	Ministère de la Jeunesse et des Sports
M. Paterne RWIGEMA	Rwanda		Directeur des Sports Tél : (250) 83527 – 08505774 Fax : (250) 83518 Email : minicult@rwanda1.com

M. Antoine DIAHERE NDIAYE	Sénégal	Conseiller Technique	Ministère des Sports / Correspondant National CONFEJES Email : andiandia@hotmail.com Tél : (221) 8224621 Portable : (221) 5392981
M. Abdoulaye GUEYE	Senegal	Conseiller Technique	Ministère de la Jeunesse Dakar, Sénégal Correspondant National CONFEJES Email : layeguey@hotmail.com Tél : [221] 8495905 - Portable : [221] 6511564
M. Youssouf DJIBRINE	Tchad		Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de Sports, Direction des sports B.P 519 NDJAMENA, TCHAD Tél : [235] 514038 Fax : [235] 525538
M. Mahamat KADARI	Tchad		Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de Sports Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives B.P 519 NDJAMENA, TCHAD Tél : [235] 514558 Fax : [235] 525538
Mme MPAY Anne	Tchad	Auteur d'un projet de dessins animés relatif aux contes africains	66. av champ elysées 75008 Paris Tél : 00 33 6 11543028
M. Mehdi ZAAFOURI	Tunisie	Directeur Général	Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Loisirs La Kasbah - Tunis - TUNISIE
M. Mohamed ZRIBI	Tunisie	Directeur Général Sports	Ministère des Sports Rue Mohamed Ali AKID - Tunis - TUNISIE

Mme. Denise BARRIOLADE	AIF		13 QUAI Andre Citroen, 75015 PARIS Tél : 33 1 44373264 Fax : 33 1 44373361 Email : denise.barriolade@francophonie.org
M. Michel DACH	CIJF	Secrétaire Exécutif	78 Rue Olivier de Serres 75015 Paris Portable : 33140459115 Fax : 33140459872 Email : cijf@francophonie.org
M. Alain CHASSE	Canada Québec	Commissaire aux Comptes	Direction de la vérification interne, 1122, chemin St Louis 3 ^{ème} étage, Sillery Quebec G1S4Z5 Tél : [418] 646 79 63 Fax : [418] 528 20 09 Email : alain.chasse@mfe.gouv.qc.ca
M. Michel RITZ	CIJF	Commissaire aux Comptes	Cour des Comptes 13 rue Cambon Paris 75100 France Email : mriz@ccomptes.fr
M. Jean-Michel GUERNIC	CIJF	Chargé de mission	Comité International des Jeux de la Francophonie 78, rue Olivier de Serres – 75015 Paris Tél. (331) 40.45.91.15 – Fax : (331) 40.45.98.72 E-mail : cijf@francophonie.org
M. Michel DERONZIER	CIJF	Chargé de mission	
M. Roger MILLA	CIJF		
M. Jacques DECK	CIJF		78. Rue Olivier de Serres 75015 Paris Email : cijf@francophonie.org

M. Edouard MAUNICK	CIJF		
M. Victor KOUASSI	CONFEJES	Secrétaire Général	Rue Parchappe BP 3314 Dakar – Sénégal Tél : (221) 849.56.42 – Fax : (221) 823.79.44 Email : secretariat.general@confejes.org
M. Ram LOLLCHAND	CJSOI	Secrétaire Général	Commission de le Jeunesse et des Sports de l’Océan Indien, Route royale, Belle Rose, Ile Maurice Tél. (230) 466.7701 – Fax : (230) 454.3471
M. Armand SANDJOK	Cameroun	Secrétaire particulier MINJES	BP 1016 Yaoundé CAMEROUN Tél : 223-11-64 - Portable: 776-49-81 996-85-31
NYOA Guillaume	Cameroun	Garde du Corps MINJES	BP 1016 Yaoundé CAMEROUN Tél : 223-11-64 - Portable : 956-81-08
M. MVUALA Roger	Angola		
M. GAUGRIS Yves	Angola		